

FRASNE

Notre Village

**BULLETIN
MUNICIPAL**

N°22



Décembre 1998

LE MOT DU MAIRE

L'année 1998 est sur le point de s'achever, quelques jours seulement nous séparent de 1999... année décisive pour le maintien des services publics à FRASNE ?

Le temps des fêtes est revenu. Tous les ans, les rues de notre village s'illuminent de plus en plus, et tous ensemble nous apprécions cette ambiance chaleureuse que nous aimerions prolonger.

Lumineuse fin d'année ! Malheureusement, elle n'est pas telle sur tous les plans. L'inquiétude est toujours présente : 1999 sera encore une année de restructuration - le mot est à la mode - mais la réalité, c'est la désertification programmée du monde rural ! Je veux parler, en premier lieu, du départ de notre gendarmerie, décision unilatérale et sans appel, (au mépris des élus locaux et de la population).

Nous aurions pu fêter les 125 ans de la caserne de FRASNE. En effet, c'est en 1873 que le conseil municipal de l'époque déposait une demande de casernement pour la sécurité des habitants de FRASNE et des environs.

Le monde est donc devenu plus sûr ! Il y a certainement moins de délits, moins de délinquance, moins d'excès de vitesse dans nos rues, pas de drogue... pour que l'Etat supprime une de ses compétences obligatoires, à savoir la SECURITE DU CITOYEN !

Comment se faire entendre ?

Comment manifester notre désaccord ?

Autre restructuration : la réorganisation des services de la DDE.

Le canton de LEVIER passe sous la direction de PONTARLIER, et nous perdons notre contrôleur de travaux sur FRASNE, et cela sans la moindre concertation !

Dans la série des réaménagements, la POSTE se restructure aussi. Plus de tri à FRASNE, donc plus de facteur. Par chance, la malle-poste reprend du service !

Quant à la permanence du C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), elle se tiendra désormais à LEVIER, et non plus à FRASNE.

JUSQU'OU CE DEMENAGEMENT DU TERRITOIRE ?

Comment, dans ces conditions, assurer une fonction d'élu quand toutes ces décisions sont prises en haut lieu, sans connaître les réalités du terrain, sans tenir compte des efforts réalisés pour assurer le maintien et le développement des activités et l'amélioration du cadre de vie !

Heureusement, la vie locale continue, preuve de la vitalité du milieu rural.

1998 nous a apporté quelques satisfactions :

- La construction de plusieurs pavillons.
- L'installation de l'entreprise CLAUDET en Zone Artisanale, qui, avec la fabrication de chalets, contribue à faire de FRASNE un vrai pôle-bois.
- La reprise du service de FRET SNCF : des wagons de bois sont chargés à FRASNE à destination de l'ITALIE.
- Le développement touristique avec l'ambitieux projet du SIADET.

En 1999, nous devrions voir l'aboutissement (de la révision) du POS après 8 années d'études et de réunions de concertation pour retrouver une certaine maîtrise de nos terrains.

D'importants travaux sont prévus dans les bâtiments communaux : mairie, salle omnisports et centre d'animation, église, également dans la voirie ; ainsi que l'aménagement des Places de la Gare et des 4 Routes, avec l'aide des Fonds Européens pour ces 2 chantiers.

Le Centre d'Accueil doit rouvrir ses portes, avec de nouveaux responsables.

L'emploi-jeune sera mis en place dès le début de l'année pour encadrer les ados que je tiens à féliciter pour leur contribution à la décoration des rues en cette fin d'année, et de la salle des fêtes, à l'occasion du Noël des commerçants. Je vous invite à venir nombreux pour les encourager et les remercier de cette initiative pour l'animation de FRASNE.

En ce qui concerne l'animation, le monde associatif n'est pas en reste : nous découvrons au fil des pages du bulletin des propositions originales pour 1999 !

Merci à tous les responsables et à tous les adhérents, car les associations « font battre le coeur » du village plus fort que les tracasseries administratives.

Dans l'attente de vous rencontrer au seuil de la nouvelle année, je vous présente en mon nom et au nom de l'équipe municipale mes meilleurs voeux de bonheur et de santé pour vous et vos familles.

Le Maire ,

Jacques NICOLET

Compte rendu de réunion Conseil municipal

Frasne le : 14-déc-98

du :
jeudi 11 juin 1998

Absents excusés

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance du 14 Mai 1998

2.0 DOSSIER F.R.

Courrier de l'Association "Familles Rurales"
Demande de locaux

Familles Rurales définit le rôle du Centre de Loisirs basé sur les 4 objectifs du projet éducatif :

- Développement physique
- Développement intellectuel
- Développement affectif
- Développement social et moral

et présente le programme (Eté 98) ainsi que le budget prévisionnel.

A titre d'information, le Conseil Municipal souhaite des précisions sur les critères de choix pour le recrutement des animateurs.

Les locaux du groupe scolaire Xavier Marmier sont sollicités pour le CLSH, Mr Le Maire fait lecture d'un courrier de Mme La Directrice qui préconise la mise à disposition du rez de chaussée et d'une seule salle à l'étage.

PAIO

Des permanences de la PAIO sont tenues tous les mois en mairie de Frasne pour les jeunes de 16 à 26 ans, une information sera adressée à chaque famille en plus de la parution d'un article dans le bulletin municipal.

3.0 URBANISME

Deux permis de construire ont été déposés : l'un pour une maison d'habitation pour Mr Luc MICHEL, l'autre pour la construction d'un garage de 38m² attenant à la maison de Mr Serge GUY.

Déclarations de travaux :

Mr MARANDET, pour la transformation de la station-service avec enfouissement d'une cuve à carburant de

24 000 litres et la rénovation de l'auvent .

Mr Bernanrd GIRARD,, pour la construction d'un abri de jardin avec couverture en tuiles.

Mr Jean-Luc FALCOZ, pour la construction d'un abri de jardin.

Lotissement de la Chapelle :

Les travaux de la troisième tranche ont débuté de façon à ce que les premières parcelles puissent être livrées au printemps 99 ; la largeur de la route desservant cette 3ème tranche sera portée à 9 m (contre 8) et la route sera pourvue d'un trottoir de chaque côté.

4.0 CENTRE D'ACCUEIL

Mise aux normes DDAS , devis .
Les démarches pour un repreneur.

Mise aux normes DDAS : devis de 10 000,00 Frs pour une séparation par une cloison vitrée de la légumerie du plan de travail.

Le 3 juin dernier, une délégation du CE de la RATP était reçue par la Commission en présence de Mr Le Sous-Préfet et de Mr Louis PHILIPPE, Conseiller Général, en vue d'un rachat éventuel de l'Espace d'Accueil. En cas d'accord éventuel, un architecte de la RATP viendrait faire un état des lieux.

5.0 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zones 3NA : ces zones pourront être utilisées pour des constructions à usage industriel ou commercial, des bassins de rétention dits "bassins d'orage" devront toutefois être construits. Cependant, le coût de ces travaux étant très élevé, il n'est pas évident qu'un tel investissement soit valable suivant l'importance et l'étendue des entreprises qui viendront s'installer.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité son avis défavorable pour les classements NATURA 2000, ZPS protection de biotope, tant que la révision du P.O.S et l'enquête d'utilité publique ne seront pas terminées.

Mr Le Maire fait lecture d'un courrier de Mr Roland CLAUDET, confirmant son intention d'acquérir 1 Ha de terrain en zone artisanale. Le Conseil est favorable à cette vente de terrain viabilisé et aménagé. La Modification du Lotissement Artisanal sera nécessaire, voir pièces du dossier de modification.

6.0 RESULTATS DES APPELS D'OFFRES

-Rue Omer Lamy
-Rue de la Chapelle

Réfection de la rue Omer Lamy et de la rue de la Chapelle :
la SACER est retenue pour un montant global de 314 145.00F HT
L'accord d'une subvention de l'Etat est assuré.

7.0 TRAVAUX

-Mairie

- Eglise : Un devis de 156 120 Frs TTC est présenté pour les différents travaux à réaliser, subventionnés pour un total de 30% à raison de 15% par le Conseil Général et 15% par l'Etat.
- Mairie : Devis de 60 000 Frs pour la construction d'un escalier permettant l'accès à l'étage.

8.0 LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE 3^e TRANCHE

Cette question a été soulevée dans la rubrique 3 -URBANISME.

9.0 AMENAGEMENT LA RUE DE LA GARE

Les marronniers plantés sur le trottoir le long du groupe scolaire posent problème : Surface piétonnière inutilisable, déneigement impossible, les travaux ne pouvant être entrepris cet été, une décision définitive sera prise ultérieurement (soit suppression des marronniers, soit élargissement du trottoir), une demande de subvention sera déposée.

10.0 ASSAINISSEMENT RUE DE COMBRESSAND

Mr Gabriel RACLE demande à la commune la rétrocession d'une partie de la facture qu'il avait réglée en 1992 pour son raccordement à l'égoût, soit 10 000,00 Frs. L'égoût se trouvant désormais sur le domaine public, le Conseil Municipal décide de consulter Me COPPI afin de juger du bien fondé de cette demande.

11.0 COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT

Choix de la station

Au cours de cette réunion, la Commission d'appel d'offres a retenu la société France-Assainissement pour la construction de la Station d'épuration.

12.0 EMBAUCHE DES JEUNES POUR L'ETE

Six candidatures ont été reçues en mairie ; deux de ces candidats ont déjà été embauchés les années précédentes ; le Conseil a décidé de retenir les quatre candidats n'ayant pas encore travaillé pour la commune.

13.0 QUESTIONS DIVERSES

-Une vente de bois aura lieu entre habitants, la date et les modalités seront fixées ultérieurement.

-Proposition d'ouverture d'un cours de danse, cette demande sera étudiée par la Commission Animation Sports Jeunesse.

-Demande de concours de la DDAF et DDE pour la maîtrise d'oeuvre publique pour la 3è tranche du lotissement La Chapelle - VRD .

-Demande de concours de la DDAF pour la maîtrise d'oeuvre publique pour l'aménagement d'une plate-forme pour la construction d'un bâtiment artisanal .

- Remboursement des frais de stages de formation aux bénévoles de la Bibliothèque , le Maire devra cependant être averti lors de l'inscription au stage .

-Modification de la surface cédée à Mr Fournier André en terrain d'aisance vers son local , rue du Lhotaud ; la nouvelle surface cédée est de 1 are .

Le Maire :

NICOLET Jacques

COMPTE-RENDU DE REUNION DU 2 JUILLET 1998 CONSEIL MUNICIPAL

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 1997

Les bordereaux de mandats, de titres, les factures et pièces annexes sont mis à disposition.

Le Maire donne lecture des dépenses et recettes du Budget Général du Budget Assainissement, du Budget Eau et du Budget CCAS.

Le conseil prend connaissance des instructions budgétaires concernant la correction du résultat de la section d'investissement du budget général.

Suite au changement de nomenclature en M14, les cautions doivent être retracées dans les comptes budgétaires, il apparaît donc une différence du montant de 4 880 F en diminution du déficit d'investissement de l'exercice 1996 à reporter en 1997, soit le report de 1 734 261,39 F de déficit d'investissement au lieu de 1 739 141,39 F. Le Conseil Municipal donne son accord et reporte la somme de 1 734 261,39 F sur le compte administratif 1997 en report de résultat de l'exercice précédent.

BUDGET GENERAL

RESULTAT DE L'EXERCICE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Titres émis	5 464 990,39 F	6 564 428,45 F
Restes à réaliser	1 548 762,00 F	0,00 F
DÉPENSES		
Mandats émis	4 695 856,54 F	4 993 516,48 F
Restes à réaliser	1 694 253,00 F	0,00 F
RESULTAT 1997		
Excédent	769 133,85 F	1 570 911,97 F
Déficit		0,00 F
Solde des restes à réaliser		
Excédent		0,00 F
Déficit	145 491,00 F	0,00 F
Résultat reporté		
Excédent	0,00 F	451 515,62 F
Déficit	1 734 261,39 F	0,00 F
Résultat cumulé		
Excédent	0,00 F	277 214,98 F
Déficit	1 110 618,54 F	2 022 427,59 F

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

	Résultat 1996	Solde 1997	Résultat 1997
INVESTISSEMENT	-1 734 261,39 F	769 133,85 F	-965 127,54 F
FONCTIONNEMENT	2 190 657,01 F	1 570 911,97 F	2 022 427,59 F
TOTAL	456 395,62 F	2 340 045,82 F	1 057 300,05 F

Affectation du résultat de fonctionnement qui s'élève 2 022 427,59 F.

* à la couverture du déficit de la section d'investissement pour 965 127,54 F.

* au report à nouveau pour 1 057 300,05 F, dont 155 584,00 F ont été repris au budget primitif 1998.

RESULTAT DE L'EXERCICE Budget Assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Titres émis	32 627,08 F	346 690,81 F
Restes à réaliser		
DEPENSES		
Mandats émis	36 419,97 F	266 153,44 F
Restes à réaliser		
RESULTAT 1997		
Excédent		80 537,37 F
Déficit	3 792,89 F	
Solde des restes à réaliser		
Excédent		
Déficit		
Résultat reporté		
Excédent		
Déficit		
Résultat cumulé		
Excédent		80 537,37 F
Déficit	3 792,89 F	

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

	Résultat 1996	Solde 1997	Résultat 1997
INVESTISSEMENT	144 473,57 F	-3 792,89 F	140 680,68 F
FONCTIONNEMENT	75 837,18 F	80 537,37 F	156 374,55 F
TOTAL	220 310,75 F	76 744,48 F	297 055,23 F

Affectation du résultat de fonctionnement qui s'élève à 156 374,55 F, au report à nouveau, dont 156 374,00 F déjà repris au Budget Primitif 1998.

RESULTAT DE L'EXERCICE Budget Eau

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Titres émis	48 909,69 F	444 610,43 F
Restes à réaliser		
DEPENSES		
Mandats émis	26 249,10 F	372 271,91 F
Restes à réaliser		
RESULTAT 1997		
Excédent	22 660,59 F	72 338,52 F
Déficit		
Solde des restes à réaliser		
Excédent		
Déficit		
Résultat reporté		
Excédent		
Déficit		
Résultat cumulé		
Excédent	22 660,59 F	72 338,52 F
Déficit		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET (hors restes à réaliser)

	Résultat 1996	Solde 1997	Résultat 1997
INVESTISSEMENT	9 827,81 F	22 660,59 F	32 488,40 F
FONCTIONNEMENT	285 770,43 F	72 338,52 F	358 108,95 F
TOTAL	295 598,24 F	94 999,11 F	390 597,35 F

Affectation du résultat de fonctionnement qui s'élève à 358 108,95 F, au report à nouveau, dont 358 108 F déjà repris au Budget Primitif 1998.

RESULTATS DE L'EXERCICE - BUDGET CCAS

FONCTIONNEMENT : Recettes	336,00 F
Dépenses	1 221,00 F
Résultat reporté de 1996 Excédent	7 502,72 F

INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de 1996 Excédent	200,00 F

Affectation du résultat de fonctionnement qui s'élève à 6 617,72 F au report à nouveau dont 6 617,00 F déjà repris au Budget primitif 1998.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE A L'UNANIMITE LE COMPTE ADMINISTRATIF 1997 IDENTIQUE AU COMPTE DE GESTION 1997 DE MADAME LE PERCEPTEUR.

2ème PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES ELEVES VENANT DE L'EXTERIEUR.

Les élèves des Communes voisines seront acceptés après accord de leur Conseil Municipal et une participation financière sera demandée aux communes.

DIVERS

Vente de Parcelles Lotissement La Chapelle 2ème tranche :

Vente de la Parcelle n° 84 à Mr et Mme MOHARIC Jacky et de la Parcelle n° 83 à Mr JACQUES Dominique.

Le Maire

Jacques NICOLET

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 14-déc-98

du :

jeudi 30 juillet 1998

Absents excusés

1.0 Approbation du compte - rendu des séances du 11/06 et 2/07/1998

2.0 TRAVAUX

- Rue Omer LAMY: bordures de trottoir le long de chez M. ROLET et M. GODIN, et enrobé le long de chez M.ROLET. Des trottoirs sont à envisager le long des maisons d'habitation du côté du cabinet vétérinaire.

- Rue de la Chapelle: trottoirs en enrobé, et sentier piétonnier parallèle à la rue en monocouche gravillons rouges.

- Place GIROD: le Conseil municipal décide de déplacer la cabine téléphonique à l'intérieur de la place.

- Salle Omnisports: la commission étudiera la réfection des toilettes.

3.0 RESULTAT D' APPEL D'OFFRE:

Appel d'offre concernant la création d'une plateforme rue du Lhotaud: adjudgé à l'entreprise JEANNIN .

4.0 URBANISME

- PERMIS DE CONSTRUIRE :

- M. Roland CLAUDET: pour la création d'un bâtiment d'une surface de 2 000 m².

- M. Jean-François LORIN: pour l'agrandissement de son bâtiment de 1 000 m².

- M. Dominique JACQUES: pour la construction d'une maison dans la 2e tranche du lotissement de la Chapelle, parcelle 83.

- Déclarations de travaux :
pour Abris de jardin

- M. PLISSONNIER Rue des Seignes : 15.6 m² en bois , hauteur 3m .

- M. DREZET Patrice Rue de Bellevue : dimensions à revoir .

- M. ADAM Etienne Avenue des Sapins : pose d'un sas aluminium devant sa porte d'entrée

- M. LEPEULE Noël Rue des Contours : pose d'un vélux .

REVISION DU P.O.S

Le P.O.S tel qu'il a été approuvé le 10 juillet 1987 ne correspond plus aux exigences actuelles , pour faire suite aux différentes réflexions soit en commission d'urbanisme soit en conseil municipal sur le développement de la Commune , le Conseil Municipal décide de demander la Révision du P.O.S .

5.0 PRIX DE L'EAU

Le prix de l'eau reste inchangé , les frais fixes restent à 60 F.

La taxe d'assainissement passe de 1,50 F à 2 F, le montant du forfait pour l'usine CEBE et la Fromagerie passe à 2000F .

6.0 COMMANDE MOBILIER ECOLE PRIMAIRE

- Mme BATHANY demande que les crédits alloués par la commune pour 1998 soient regroupés avec ceux de 1999, afin de pouvoir équiper une salle de classe complète en tables et chaises neuves. Accord du conseil municipal pour 20 000 F = 2 x 10 000 F.

- L'Ecole maternelle n'ayant plus de jeux extérieurs, le conseil décide d'allouer la somme de 10 000F HT pour l'achat de jeux .

7.0 D.I.A

8.0 DELIBERATION POUR ADHESION AU SYNDICAT DU PLATEAU DE FRASNE

La commune de FRASNE adhère pour les 5 compétences suivantes:

- Collège,
- Ordures ménagères,
- Assainissement communal,
- Gendarmerie,
- Ski de fond.

9.0 VISITE SECURITE CENTRE D'ACCUEIL

Non conformité des blocs de sécurité, du désenfumage et de l'alarme générale. La commission de sécurité émet un avis défavorable. Un délai est accordé jusqu'au 1er Août. Les travaux sont à la charge de la commune .

10.0 DESIGNATION DU JURY D'ASSISES

Le tirage au sort à partir de la liste électorale désigne :

- Mme PERRIN Jeanne, épouse Marguet.
- M. SALVI Fabrice,
- Mme GARNIER Annie, épouse BULLE.

11.0 DEMANDE POUR CREATION D'UNE ETAPE ROULOTTES 3è ETANG

Le conseil municipal donne son accord sous condition de respect de l'environnement :

12.0 O.N.F.

Soumission au régime forestier de la parcelle n° 508 du Forbonnet, pour une surface de 63 Ha, 13 a, 80 ca.

13.0 POMPIERS:

Présentation de différents diagrammes expliquant les dépenses du Département concernant les pompiers.

14.0 ASSOCIATION CATS:

L'association CATS demande l'autorisation de créer des cours de danse moderne à Frasne. Le problème des locaux se pose. Le conseil décide de demander l'avis de la Société de musique et de l'Elan sportif concernant la création de cette nouvelle association .

15.0 DIVERS

- BUDGET COMMUNAL REPRISE DES RESULTATS ET DES RESTES A REALISER 1997:
Suite à l'approbation du Compte Administratif 1997 et à l'affectation des résultats , le Conseil Municipal décide :

La reprise du résultat 1997 sur le budget 1998 soit :

- au Compte 001 Dépense = 965 127.54 F

- au Compte 1068 Recette = 965 127.54 F

- au Compte 002 Recette = 756 225.05 F

La reprise des restes à réaliser 1997 , détaillés en opérations, pour un montant total :

- Total Dépense = 1 694 253 F

- Total Recette = 1 548 762 F

Autofinancement complémentaire , financé par excédent = 145 491F .

- OUVERTURE DE CREDITS = BUDGET EAU 1998.

- une ouverture de crédit est nécessaire l'article 6355 soit la somme de 277 F
ces crédits seront prélevés sur l'article 6718 excédentaire .

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU
MARCHÉ ET PLACE DE LA GARE .

- Des demandes de subvention , DGE , et sur les crédits Européens sont déposées pour un
montant de travaux dont le devis est établi à 400 000F HT .

Le Conseil demande le transfert de la Subvention attribuée à l'aménagement de la Forme de
Cessay sur l'aménagement de la Place du Marché et de la Place de la Gare .

Le Maire :

NICOLET Jacques

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 14-déc-98

du :

jeudi 17 septembre 1998

1.0 APPROBATION COMPTE RENDU DES SEANCES DU 30.07.98 ET 4.09.98

2.0 SECURITE SKI DE FOND

Un dispositif intercommunal entre les communes de Courvières, Frasne, Boujailles, a été mis en place pour la sécurité sur les pistes de ski de fonds, faisant intervenir pisteurs, pompiers et Gendarmerie.

3.0 DEVIS STE ALSACIENNE PARATONNERRES

Devis de 18 640 F H.T. pour dépose de l'ancien paratonnerre et installation d'un nouveau avec amélioration des prises de terre. Le conseil décide de reporter cette dépense à plus tard.

4.0 RESULTAT DES OFFRES TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE X.MARMIER

Travaux de chauffage: devis de - M. GODIN: 77 261 F adjudé
- M. KOPP : 86 896 F.

Les travaux se feront pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

5.0 SCOLAIRE, RENTREE . MATERIEL

- Un devis sera demandé pour un montant de 30 000 F, afin de déposer un dossier de subvention.

6.0 RESULTAT VENTES DE BOIS

- Deux lots ont été vendu, à Pontarlier le 8 septembre dernier :
Scierie BROSSARD 110 000F et R.H.D 327 000F
-Deux lots restent à vendre le 5 Novembre à Pontarlier.

7.0 MATERIEL DE TRANSPORT, REPARATION OU ECHANGE MB/TRAC

Le tracteur MB.TRAC nécessitant de grosses réparations, et étant en service depuis plus de 20 ans, le conseil décide de le remplacer par un matériel adapté au travail communal.

8.0 MATERIEL INFORMATIQUE

Devis d'environ 19 000 F pour un ordinateur + modem + imprimante, afin de pouvoir traiter les fichiers d'état civil.

9.0 ARRETE NUISANCES SONORES

Des comptages sonores ont été effectués sur les nationales et départementales. Du carrefour place Girod à la sortie de Frasne, nous sommes répertoriés en catégorie 3. Cette classification devra figurer au P.O.S.

10.0 PRIX DES PARCELLES DE TERRAIN A BATIR

Le prix des parcelles dans la troisième tranche du lotissement restera inchangé.

11.0 URBANISME , DIA

- Demande de M. Claude BOUVERET , rue Patet, pour acheter une bande de terrain d'aisance derrière sa maison. Accord du conseil au prix de 65 F le m².
- Vente de terrain d'aisance à Mr Perrin Guy 21 rue des aîelles , au prix de 65Flem² .
- PC de M. MOHARIC Jacky dans la deuxième tranche du lotissement.
- M. Michel RENAUD demande de créer un garage à vélos de 2,5 x 3,9 m en prolongement de son toit.
- Demande de M. Pascal PERNIN pour créer un abri de voiture de 4 x 7,7 m.
- M. PLISSONNIER Jean-Claude dépose une déclaration de travaux pour le rhabillage avec isolation d'une façade de sa maison.
- PC de la ferme de M. SAILLARD Rue de Vernon, pour un bâtiment de 35 m x 13m avec partie stockage de 30 m x 17 m.

12.0 EMPLOI JEUNES : COMMUNE- ADMR

Une réunion aura lieu mardi 22 Septembre avec Familles Rurales et A.D.M.R .

13.0 DOSSIER IMPLANTATION FERME DE MR ROLAND SAILLARD

Après plusieurs réunions de travail, aucun accord n'ayant été trouvé dans les échanges de terrain, la ferme de Mr Saillard sera implantée "Champ du Pommier" .

14.0 USINE S.P.S :AMENAGEMENT VOIRIE POUR ACCES EST

Une réunion a eu lieu le 10 Septembre avec MM. DE MENTON Directeur de la SPS , Louis PHILIPPE Conseiller Général , la Mairie , les services de l'Etat et la Région.
Le projet d'installation sur le site de Champagnole est abandonné. De gros investissements seront faits à Frasne. Un accès devra être aménagé , rue de la Vieille Eglise .

15.0 SIGNALISATION

Le panneau situé à l'entrée de Frasne, côté Censeau, sera rapproché du village. La DDE prendra ensuite en charge l'entretien des talus.

16.0 TRAVAUX

- Mairie : création d'une trémie et pose d'un escalier en chêne pour accès au 1er étage , devis 62 560F.
- Un devis sera demandé également pour la réfection de la toiture.
- Amianté: devis de 3 200 F pour la vérification des bâtiments publics, le Cabinet VERITAS est retenu .

17.0 EDF

Travaux en prévision: un bouclage devra être réalisé pour desservir la zone industrielle.

18.0 CIMETIERE

La pierre tombale de la famille TROUTTET Paul a été marquée durant les travaux du cimetière. Le nécessaire est fait pour régler ce problème , auprès de la DDE et de l'Entreprise .

19.0 MUSIQUE

Le conseil municipal adresse toutes ses félicitations à M. Jean-Marc GUINCHARD pour l'obtention de son diplôme de direction d'ensemble d'instruments à vent.

20.0 TERRAINS

Le SMETOM de Pontarlier recherche un terrain de 40 à 50 ha pour créer une décharge d'enfouissement de classe 2.

21.0 TELECOM

France Telecom demande d'implanter des poteaux pour installation téléphone relais SNCF "Casse cul" ,
la commune refuse l'implantation de poteaux aériens, préférant un enfouissement des lignes.

22.0 USINE PETITE

Le problème de la toiture de l'usine n'étant toujours pas réglé, le dossier a été déposé auprès de Maître COPPI pour le faire aboutir le plus rapidement possible.

23.0 CENTRE D'ACCUEIL

Le comité d'entreprise d'EDF - GDF a visité l'Espace d'Accueil pour une reprise éventuelle .

24.0 DDE

Les services de la DDE vont être restructurés pour le début de l'année 1999. Les gros travaux de voirie seront traités par le Conseil Général. Il ne restera à Levier qu'un contrôleur de chantiers qui s'occupera des secteurs de Levier, Frasne, Amancey. Les permis de construire seront signés à Pontarlier. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette restructuration .

25.0 GENDARMERIE

La gendarmerie de Frasne est sur la liste des fermetures probables. Le Conseil Municipal n'accepte pas cette situation et réagira en conséquence, en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Plateau de Frasne.

26.0 DIVERS

- Demandes de subventions auprès du Conseil Général prog.1999 pour les travaux suivants :
 - Création d'une liaison piétonne ,du quartier de la Gare au Collège .devis estimatif 55 000F.
 - Construction de trottoirs ,rue de la Chapelle depuis la RD 9 devis estimatif 340 000F
 - Desserte industrie enclavée -SPS , pour ces travaux une demande de subvention DGE est également déposée,devis estimatif 400 000F .

 - Location du local situé 17 Avenue des Marronniers (ex:Servair) à Groupama à compter du 1er octobre 1998, pour un loyer de 1000F HT par mois ,un bail commercial sera établi par Maitre LANCE.

 - Ouvertures de crédits nécessaires sur les opérations suivantes :
 - Op. n°188 Centre d'Accueil pour le montant de 11 437F
 - Op. n°234 Aménagements paysagers pour le motant de 282F
 - Op. n°203 Aménagements divers voirie pour le montant de 47 838F
 - Op. n°206 Zone Artisanale pour le montant de 304 000F
- Ouverture de crédits qui seront prélevés sur l'exédent reporté sur l'exercice 1998 qui s'élève à 756 225.05F

Le Maire :

NICOLET Jacques

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 14-déc-98

du :

jeudi 8 octobre 1998

1.0 APPROBATION DU COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 17.09.1998

2.0 URBANISME

Demande d'achat de terrain de Mr Nicolas MATHIEU ,La Commission se rendra sur place ,une offre de terrain sera faite à tous les riverains du lotissement Le Moulin , au prix de 65F le m2.

3.0 ACHAT TRACTEUR

En raison de sa vétusté le Conseil Municipal décide de changer le tracteur M.B TRAC , une commission se réunira pour étudier les offres.

4.0 TARIF REDEVANCE O.M

Le service des Ordures Ménagères devant s'équilibrer ,le Maire propose que dès 1999 ce service fasse l'objet du budget à part entière .
le tarif 1998 passe de 370F à 375F la part, la répartition reste inchangée.

5.0 EMPLOI JEUNE

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la commission Cadre de vie l'ADMR et L'AFR , un emploi jeune pourrait être créé pour 1999.

l'Association ADMR serait porteuse du projet , répartition entre les trois partenaires :

- Commune 17H par semaine (pour les Ados)
- A D M R 12H
- A F R 10H

Un calendrier précis sera établi selon les besoins de chaque partenaire .

6.0 GENDARMERIE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de Monsieur le Préfet , à savoir que le peloton motorisé (BMO) de Pontarlier, remplacerait la brigade de Frasne .

Le Conseil émet un avis défavorable à la suppression de ce service en milieu rural , et attend la réunion prévue avec Monsieur le Préfet afin de connaître avec précision les incidences de cette restructuration sur le secteur de Frasne .

7.0 RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES TRAVAUX MAIRIE

Résultats de l'ouverture des plis :

Maçonnerie : PESENTI 24 325F

SOTRABA 48 975F

Menuiserie : VIEILLE R 29 120F

MARMIER SAILLARD 38 200F

Les travaux seront attribués aux entreprises PESENTI et VIEILLE .

8.0 TRAVAUX EGLISE

Vu les difficultés de trouver une entreprise pour les réparations du clocher , le Conseil Municipal décide d'une part de lancer une nouvelle consultation plus élargie , d'autre part d'envisager des travaux plus importants dans les réparations .

9.0 AMENAGEMENTS PAYSAGERS POUR 1999

La Commission Cadre de vie propose :

a/ divers aménagements paysagers

- Entrée de Frasne côté Champagnole
- Talus Place de l'Eglise
- Bacs à fleurs
- Aménagement d'un sentier piétonnier sur les Ponts de Frasne
- Plantation Places du Marché et GIROD .

b/ Une incitation auprès du Conseil Municipal et des habitants pour l'entretien des massifs .

10.0 DECHETTERIE

La décharge communale est appelée à disparaître très prochainement ; le dossier d'une déchetterie doit être monté dans les meilleurs délais , les subventions ne seront accordées que dans le cadre d'une intercommunalité ; néanmoins le Conseil Municipal recherche un terrain qui pourrait convenir à ce service .Le Syndicat Intercommunal est sensible à ce dossier , plusieurs réunions devraient avoir lieu rapidement .

11.0 DOSSIER ASSOCIATION FONCIERE

Dans le but de simplifier la comptabilité , Le Conseil Municipal confirme sa décision de faire payer la (taxe de remembrement) aux exploitants et non plus aux propriétaires.

12.0 DIVERS

- Une proposition d'abri publicitaire est faite à la Commune , le Conseil Municipal donne son accord ,et soumettra cette proposition à l'association des Commerçants de Frasne .
- Tous les conseillers sont invités à visiter les nouveaux locaux du CPIE à Frasne le 13 10 à 19H.
- l'ONF sensibilise les communes : pour moderniser les ventes de bois aux scieries, les préventes paraissent être une solution d'avenir .
- Le bureau de la psychologue scolaire se trouvant à Frasne, la Commune doit prendre en charge son fonctionnement .

Madame la psychologue intervenant sur plus de 20 communes , le Syndicat intercommunal prend en charge les dépenses de matériel pour l'année scolaire 98/99 soit 2000F .

Un appel sera fait auprès des autres communes pour les années à venir .

- Une demande avait été adressée aux services DDAF pour terminer la digue de l'étang Lucien , la réponse est négative .
- Demandes de subventions , auprès du Conseil Général Prog.1999 pour les travaux suivants:
 - Assainissement et Renf.réseau eau potable " Rue de la Chapelle" , devis estimatif 190 000F
 - Restauration de la Mairie , devis estimatif des travaux : 310 000F
 - Restauration de la toiture du Gymnase du Groupe Scolaire , devis estimatif 150 000F

-Travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la R.D471 devis est. 300 000F, demande de subvention de l'ETAT.

- Le Conseil Municipal renonce à appliquer les pénalités de retard pour non respect des délais d'exécution des travaux de la 2è tranche du lotissement La Chapelle à l'encontre de l'Ent.Jeannin.
- Ouverture de crédits nécessaires sur les opérations suivantes :
 - Op.N°194 Acquisition de matériel pour la somme globale de 24024 Fà prélever sur l'excédent reporté sur l'exercice 1998 qui s'élève actuellement à 392 668.05 F .
 - sur l'article 63512 du budget Bois pour la somme de 60 450 F crédits qui seront compensés par une recette nouvelle de 61 000F à l'article 722.

Le Maire :

NICOLET Jacques

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 14-déc-98

du :

jeudi 12 novembre 1998

Absents excusés

1.0 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8.10.1998

2.0 URBANISME

Permis de construire:

- GAEC JACQUIN pour la construction d'un bâtiment agricole.
- M. PESENTI Robert pour deux maisons de plein pied sur sa parcelle rue

du Collège.

3.0 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE FRASNE

1- Station d'épuration:

2- Déchetterie: Rencontre avec le SIVOM du MONT D'OR pour une information sur le fonctionnement de la déchetterie de Labergement et réunion à Levier concernant toutes les communes du canton de Levier et du SYNDICAT de Frasne au sujet du traitement des déchets: création d'une commission chargée d'étudier les besoins dans chaque Commune. coût approximatif de l'étude : 100 000 F subventionné à 80 %. La déchetterie devient une urgence pour notre commune.

3- Epandage des boues de la station d'épuration: les boues semblent être utiles à l'agriculture. 70 Ha par an suffiraient pour absorber les boues générées par la station, soit 210 Ha sur 3 ans, une rotation sur une surface plus importante est souhaitable.

4.0 ECOLES PRIMAIRE ET MATERNELLE

- Projet d'embauche d'un animateur afin qu'il y ait deux moniteurs de ski en hiver. Coût: 7 demi-journées à 350 F chacune. Le C.M. accepte cette proposition.

- Compte-rendu du conseil d'établissement de l'école maternelle:

a/ Effectifs: 25 élèves en première année de maternelle, 25 en deuxième année, et 22 en troisième année.

b/ Le Conseil Municipal prend la décision de financer le jeu extérieur

- Compte-rendu du conseil d'établissement de l'école primaire:

Effectif 143 élèves

- Demande de scolarisation des enfants de villages voisins: le C.M. accepte d'accueillir ces enfants à condition que le maire de la commune de résidence des enfants donne son accord sur le départ et le paiement des frais de scolarité. Le conseil accepte également l'ouverture de la cantine du Collège à un certain nombre d'élèves du primaire.

5.0 ACHAT TRACTEUR

Quatre propositions ont été présentées aux conseillers. Le conseil accepte la proposition de M. MAINY à Dompierre-les-Tilleuls pour un tracteur JOHN DEERE 6310. Prix 263 000 F H.T.

6.0 POMPIERS

La cotisation annuelle demandée par le Département est de 199 483 F, à laquelle s'ajoutent la taxe de capitation de 3 300 F et la contribution spécifique de 7,20 F par habitant, soit pour ces deux taxes un total de 14 341 F.

7.0 O.P.A.H

Le C.M. accepte de participer à une opération OPAH qui sera menée par le SIADET. Cotisation de 10 F par habitant pour l'étude de faisabilité, et de 15 F par habitant pour la réalisation du projet.

8.0 VENTE DE BOIS DU 5.11.98

Le total des ventes pour 1998 s'élève à 1 423 205 F pour un volume exploité de 3 672 m3 sous écorce.

Une vente de bois entre habitants aura lieu par soumissions cachetées.

9.0 SIGNALISATION:

S.N.C.F.: Signalisation de la Gare de Frasne avec la mention arrêts TGV. La gare de Frasne n'a pas droit à l'appellation Gare TGV car il n'y a pas que des TGV qui s'y arrêtent.

Signalisation de toutes les activités économiques situées en dehors de la Grande-Rue : panneaux prévus aux carrefours de la Mairie, des ponts, de la rue de l'Etang, ainsi que sur la Place GIROD. Devis estimatif: 55 640 F.

10.0 CENTRE D'ACCUEIL

La RATP semble intéressée par le Centre d'Accueil de Frasne. Une rencontre aura lieu entre les responsables du C.E et une commission municipale .

11.0 SAGE HAUT-DOUBS HAUTE-LOUE

SAGE = Schéma d'aménagement et de gestion des eaux; il concerne 201 communes, dont Frasne .

Une commission locale dont M. CUINET Maire de Pontarlier est le président assurera la mise en oeuvre et le suivi du SAGE à partir de 1999.

Le SAGE dresse l'état des ressources, fait le bilan des usages et définit les objectifs de qualité et de quantité dans une perspective de 10 à 15 ans.

12.0 PASSAGES EN PAVES:

Le C.M. a convoqué la SACER et FCF afin de revoir les passages en pavés qui ne donnent pas satisfaction ,les entreprises devront reprendre les ouvrages au printemps.

13.0 GENDARMERIE

Une réunion aura lieu à la Préfecture le 13 Novembre au sujet de la fermeture de certaines gendarmeries, le Conseil Municipal confirme son désaccord et envisage une démission globale .

14.0 USINE HONSEL

Rencontre en Mairie avec le Directeur du Crédit Local de France pour étudier les possibilités de renégocier le prêt de l'Usine HONSEL. La commune est favorable au principe de rééchelonnement de ce prêt dans l'hypothèse d'un accord de la Société Honsel .

15.0 Compte-rendu de l'assemblée générale de la SOCIETE DE MUSIQUE du 5.11.98:

Déficit le l'école de musique d'environ 4 000 F. L'école accueille 120 élèves et emploie 12 professeurs. 17 communes y sont représentées.

16.0 Compte-rendu de l'assemblée générale du CLUB DU 3e AGE du 16.10.98:

Le Club du 3e Age fête ses 25 ans d'existence et compte 98 adhérents.

17.0 NOEL 1998:

- Illuminations de Noël: le C.M. décide de continuer l'éclairage des arbres Rue de la Chapelle, d'illuminer les entrées du village vers les ponts et rue de l'Etang, de poser un cordon lumineux sur le toit de la Salle des fêtes, et si le budget alloué le permet, de terminer l'illumination de l'Avenue des Marronniers .

- L'Union des commerçants organisera une semaine commerciale du 10 au 22 Décembre, avec arrivée du Père Noël en ULM (par temps favorable) sur l'Avenue des Sapins, grande tombola avec tirage au sort, spectacle et vin chaud offerts à la saie des fêtes le 22 Décembre.

18.0 PLACE DU MARCHE:

Devis des établissements Duchêne pour les aménagements paysagers de la place: 15 197,46 F TTC.

19.0 BULLETIN MUNICIPAL:

Afin que le bulletin municipal puisse paraître avant Noël, les articles seront à remettre en Mairie pour la première semaine de Décembre.

20.0 POS:

Avis favorable du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de la modification du POS des zones 2 NA.

21.0 TELETHON:

Le Téléthon aura lieu le 5 Décembre prochain. A Frasné, il y aura lâcher de ballons à 11 h avec les enfants des écoles, et la participation de la PANOSSE, fanfare suisse. Cyril REBOUILLAT participera à une course relais sur un parcours reliant plusieurs villages; les pompiers feront des démonstrations de désincarcération de véhicules; un souper dansant clôturera cette journée.

22.0 VILLES FLEURIES :

Mention spéciale du Département adressée à Monsieur MARANDET pour les aménagements paysagers réalisés autour de son magasin, dans le cadre des villes fleuries pour les sites accueillant du public.

23.0 REMERCIEMENTS :

Remerciements de MM.Gérard RACLE et Jacky DESARMENIEN pour le geste lors des décès survenus dans leur famille.

Remerciements de M. et Mme GODIN pour les travaux réalisés dans la Rue Omer Lamy.

24.0 DIVERS :

EMPLOI JEUNE : Signature de la convention de partenariat pour la gestion d'un emploi jeune.

VENTE DES PIECES DE L'ANCIEN CHAUFFAGE DE L'ECOLE MATERNELLE : l'ensemble des pièces sera cédé pour la valeur de 5 000F.

DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC: Pour la cession du terrain d'aisance à la propriété de la SCI Lorin il est nécessaire de déclasser une parcelle de 2ares 34ca située à l'extrémité sud de la rue du Lhotaud faisant partie du terrain vendu pour l'extension de la scierie et stockage, d'une superficie de 1ha 29ares 39ca pour la valeur de cent quarante mille sept cent cinquante francs.

DEMANDE DE CONCOURS DE LA DDE Pour étude et direction de travaux de la 3è tranche du Lotissement La Chapelle : Estimation prévisionnelle des travaux 1 310 000FHT, taux de rémunération de ce concours 5 1100% dont 75% DDAF et 25% DDE.

DEMANDE DE CONCOURS DE LA DDAF pour la réalisation des travaux d'assainissement Rue de la Chapelle : Estimation prévisionnelle 105 000FHT, taux de rémunération 5,77%.

Pour la réalisation des travaux Alimentation d'eau potable, renforcement du réseau rue de la Chapelle : Estimation prévisionnelle 70 000FHT, taux de rémunération 5,77%.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : La Commune a déjà cotisé les années précédentes, décision de reconduire la participation sur les bases définies soit 6116 F déjà prévue au Budget primitif.

FONDS D'AIDE AUX ACCEDANTS A LA PROPRIETE EN DIFFICULTES titulaires de prêts P.A.P, la Commune a déjà cotisé les années précédentes, décision de reconduire la participation sur la base totale de 3 700F déjà prévue au Budget primitif.

OUVERTURES DE CREDITS : Sur le Budget Bois à l'article 61524 pour la somme de 55725F, compensés par une recette nouvelle de 60 000F.

Sur l'Opération n°195 "Batiments" soit la somme de 20 000F à prélever sur l'excédent reporté sur l'exercice 1998 qui s'élève actuellement à 368 644F.

Le Maire :

NICOLET Jacques

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Articles pour les bulletins municipaux

"Pour que ces informations aient le meilleur impact sur vos administrés, il serait opportun, en fonction de vos contraintes de parution, de les diffuser entre décembre 1998 et février 1999."

COMMUNIQUÉ :

Recensement de la population : c'est pour bientôt !

Le recensement de la population aura lieu à partir du 8 mars 1999 dans les maisons individuelles et les appartements. Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février. Cette action conjointe de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et des mairies est l'occasion unique de disposer d'une photographie précise et actualisée de la population, dans sa diversité et son évolution. C'est pourquoi, chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, est concernée. Un agent recenseur viendra déposer et retirer à votre domicile des questionnaires. Votre anonymat est préservé, les informations individuelles recueillies sont confidentielles et uniquement destinées à l'INSEE, qui les transforme en statistiques. Les indications chiffrées obtenues sont indispensables pour faire des choix en matière de politique d'emploi, de formation, de protection sociale et sanitaire (transports, crèches, hôpitaux, écoles, routes, équipements sociaux, culturels et sportifs...). Votre participation est nécessaire, pour la collectivité nationale et surtout pour la vie de votre commune.

(1320 signes)

Recensement de la population : c'est pour bientôt ! En mars 99.

Quel est le nombre d'habitants, dans la commune, le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport ? C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.

Le dernier recensement a eu lieu en 1990. Depuis, le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées exhaustives et fiables, pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

Un outil de réflexion, de décision et d'action

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs ...) au niveau national et au niveau local.

Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'œuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations œuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.

C'est très simple d'y participer

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par l'un des agents recenseurs recrutés par la mairie. Tous ont reçu une formation et disposent d'une carte officialisant leur fonction. Ils peuvent bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel ils sont tenus sous peine de sanction.

Les personnes vivant en "communautés" (foyers de travailleurs, cités universitaires, internats, hôpitaux, établissements militaires,...) sont recensées dès février.

Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

Chacun compte dans la commune et se compte !

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la "photographie" est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Besançon disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars, réservez-leur le meilleur accueil.

(3.380 signes)

MAIRIE DE FRASNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Courrier du Maire à ses administrés

Madame, Monsieur,

En mars 1999, le 33ème recensement de la population va commencer. Le 8 mars, ou dans les jours suivants, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur placé sous la responsabilité de la mairie. Son rôle consiste, d'abord à vous remettre les imprimés, puis à reprendre les questionnaires que vous aurez remplis.

Je vous demande de lui réserver le meilleur accueil et de respecter le rendez-vous qu'il vous donnera pour sa seconde visite. Sa charge de travail est importante : plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de logements à recenser. Je vous demande de l'aider dans sa tâche. De même, il pourra vous conseiller si vous avez des difficultés pour répondre à certaines questions. Il est tenu secret professionnel, vous pouvez lui faire toute confiance.

Notre village comptait 1 529 habitants lors du dernier recensement, en 1990. Combien sommes-nous en 1999 ? Quelles sont les principales caractéristiques de notre population ? Comment ont évolué nos conditions de logement ? Quels sont nos besoins pour le futur ? Le recensement, organisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) va permettre, grâce à chacun d'entre nous, de répondre à ces questions essentielles pour programmer les infrastructures et les équipements collectifs, sociaux, culturels, etc..., dont nous aurons besoin dans les prochaines années.

Je vous remercie de participer à cette opération, car chacun de nous compte pour préparer l'avenir de notre village.

Avec l'assurance de tout mon dévouement.

Le Maire,

Jacques NICOLET

Mairie de FRASNE
25560 - DOUBS
Tél : 03.81.49.83.17
Fax : 03.81.89.71.61

INFORMATION POUR LA MISE A JOUR DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

SI VOUS VENEZ D'ARRIVER DANS NOTRE COMMUNE OU SI VOUS
DEVEZ LA QUITTER DANS L'ANNEE 99
REMP LISSEZ CETTE FICHE ET DEPOSEZ LA EN MAIRIE

préciser la date d'arrivée :

de départ :

→ NOM et Prénom du Chef de Famille :

→ Adresse :

→ Composition du foyer :

- Adulte(s) avec chef de famille :
- Enfant(s) de moins de 18 ans :
- Enfant(s) de plus de 18 ans :

A Frasne, le

Signature

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION

Habitat et Développement Local du Doubs

Association H.D.L.

Information sur les aides techniques et financières liées à la réhabilitation de bâtiments existants.

Des « Conseillers Habitat » sont à votre disposition pour vous apporter tous renseignements et conseils utiles.

**Permanences du lundi au vendredi
à PONTARLIER**

9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00

L'Agence H.D.L. de Pontarlier
(28, Rue Jeanne d'Arc. Tél : 03 81 46 58 05)

est à votre service tous les jours ouvrables.

Commission CADRE DE VIE

CHANTIER JEUNES - ETE 1998

Le Chantier Jeunes encadré par deux animatrices titulaires du BAFA, a fonctionné du 7 au 23 Juillet et du 11 au 27 août.

AVENTURE UTILE

Les activités sur le chantier ont été la revalorisation du patrimoine à Cessay : ancienne chapelle, nettoyage cimetière des moines.

LOISIRS

Activités nautiques (planche à voile, piscine), escalade, karting, visite des Ets SBARRO, bivouac de 2 jours aux Fourgs, (tir à l'arc), bowling, après-midi VTT avec le SIADET.

La participation des jeunes a été variable selon les semaines et les conditions climatiques.

Cependant, les participants ont vécu des moments très forts, dans une ambiance très chaleureuse, tant sur le chantier qu'au cours des activités loisirs.

Les jeunes ont su développer leur goût de l'effort, notamment pour les déplacements (*sur le lieu du chantier et pour les loisirs*), qui se sont effectués à vélo.

AUTOMNE 1998

Le Chantier Jeunes a fonctionné 3 jours pendant les vacances de la Toussaint, et depuis tous les samedis après-midi.

Au cours de ce chantier, les jeunes ont continué, comme l'année précédente, à participer à l'amélioration du cadre de vie dans le village, en réalisant différentes banderoles sur le thème de Noël.

Ils apportent également leur contribution (décor de la salle) pour la fête de Noël de l'association des commerçants.

Mobilisation difficile des jeunes, mais satisfaction de la commission devant la motivation exemplaire de ceux qui y participent. Bonne humeur et bonne entente entre tous ont été les mots clés à chaque rencontre.

CONCLUSION

Le Conseil Municipal veut persévérer dans son action en direction de la jeunesse, car chacun a conscience du bien fondé des Chantiers Jeunes, et on est en droit d'espérer que le futur Emploi-Jeune parviendra à réaliser notre principal objectif, à savoir la mobilisation autour d'un programme d'activités variées, d'un plus grand nombre de jeunes.

Commission BIBLIOTHEQUE

Pour mieux servir et répondre aux demandes, Mme Jacqueline THOMASIC a suivi durant 5 jours, une formation donnée par la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt).

Cette formation avait pour objectifs principaux :

- Coopération avec la BDP.
- Comment faire connaître et animer la bibliothèque municipale.

Ouvrages proposés :

- *adultes* : romans (policiers, terroir), documentaires, bandes dessinées.
- *ados* : bandes dessinées, cassettes audiovisuelles, romans, documentaires, encyclopédies.
- *enfants* : grand choix de livres dès le plus jeune âge, cassettes.

ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE :

Aux vacances de Carnaval 98, dans le cadre de l'exposition « PIRATES », une animation (chasse aux trésors) durant une journée a été proposée aux enfants du village en collaboration avec le Chantier Jeunes. Succès complet de cette activité.

Devant le succès remporté par les précédentes expositions (le chat, la vache, les pirates), une exposition remarquable sur le chocolat vous sera proposée prochainement.

La commission réfléchit à l'organisation d'une journée « portes ouvertes » et éventuellement à une animation autour des contes pour enfants.

Rappel des heures et jours d'ouverture :

- Vendredi de 16 h 45 à 17 h 45
- Samedi de 14 h 00 à 15 h 00

Par ailleurs, pour nous aider à améliorer le fonctionnement de la bibliothèque, veuillez compléter et retourner le questionnaire ci-joint à la Mairie.

**Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les
rêves de l'humanité.**

MAIRIE
DE
FRASNE

25560 - DOUBS

TÉL. 81 48 83 17

Vente de bois entre habitants
par soumission cachetée
à remettre en mairie pour le 1er mars 1999

Lieu-dit Parcelle	Lot	R	F	P	20	25	30	35	40	Observations	Estimation
Les Auges	1		X							Façonnés	10,586 m3
Les Auges	2		X							Façonnés	13,034 m3
La Joux	3		X							Façonnés	5,761 m3
Les Auges	4		X	4	8	7	1	1		Arbres debouts + branches à récupérer	6,5 m3
Forbonnet Parcelle 15	5		X							Branchage à récupérer voir avec Mr DUVAL	

* Inscriptions en Mairie pour exploitation des haies sur CESSAY.

120 ans d'histoire de la gendarmerie à FRASNE

par Lucien BOLE

Depuis quelques semaines ,le maire et son conseil municipal doivent faire face à un projet qui prévoit la disparition d'un service qui est installé au village depuis 1878, à savoir : la gendarmerie.

En ouvrant le dossier de l'histoire de la gendarmerie dans la commune , j'espère ne pas devoir inscrire un jour le mot FIN au bas du dossier. En étudiant les archives ,nous pouvons mesurer combien la population et les élus ont été très proches de leurs gendarmes. Chacun avait compris tout ce que leur présence au coeur de la population rurale du secteur pouvait apporter comme sécurité et protection.

C'est le 22 mars 1873 que le Conseil Municipal a délibéré pour demander " une brigade de gendarmerie à Frasne ". Voici l'essentiel de cette délibération dont certains arguments restent valables aujourd'hui pour défendre son maintien.

" à la même séance le maire a exposé que le village de Frasne , de par sa population (1016 habitants), par la nature des transactions qui s'y opèrent autant que par leur importance, par son éloignement du chef lieu de canton ,et aussi par son éloignement de toute brigade de gendarmerie, se trouve hors du secours de toute force publique, soit pour la surveillance des voyageurs du chemin de fer dont la surveillance n'est point exercée à la station de la localité, soit pour la répression de la contrebande qui se pratique sur grande échelle au grand détriment de la moralité et de la sobriété des jeunes gens qui se livrent à cette détestable pratique , soit pour la surveillance des incendies qui sont d'une fréquence effrayante dans la localité, soit pour la répression des débits clandestins de liqueurs qui sont la désolation des familles et que l'autorité municipale est impuissante à empêcher, suivant les règlements actuels, soit pour la repression des chants nocturnes, soit pour la repression du braconnage tant de la pêche que de la chasse, propose au conseil de solliciter de l'autorité supérieure l'obtention d'une brigade de gendarmerie à cheval si possible vu l'abondance de la nourriture des chevaux produite par la localité, sinon une brigade à pied, le personnel de cette arme étant actuellement considérablement augmenté. La présence d'une brigade de gendarmerie devant nécessairement avoir une influence favorable sur l'ordre, la moralité publique, la protection et la sécurité des habitants.

Le conseil partageant les opinions ci-dessus exprimées, est d'avis à l'unanimité de solliciter auprès de l'autorité compétente la création d'une brigade de gendarmerie à cheval à Frasne et dans le cas où l'administration l'exigerait ,la commune s'engage à fournir un local pour le casernement."

Cette demande du Conseil Municipal va aboutir en 1875 comme le précise une délibération du 21 février 1875:

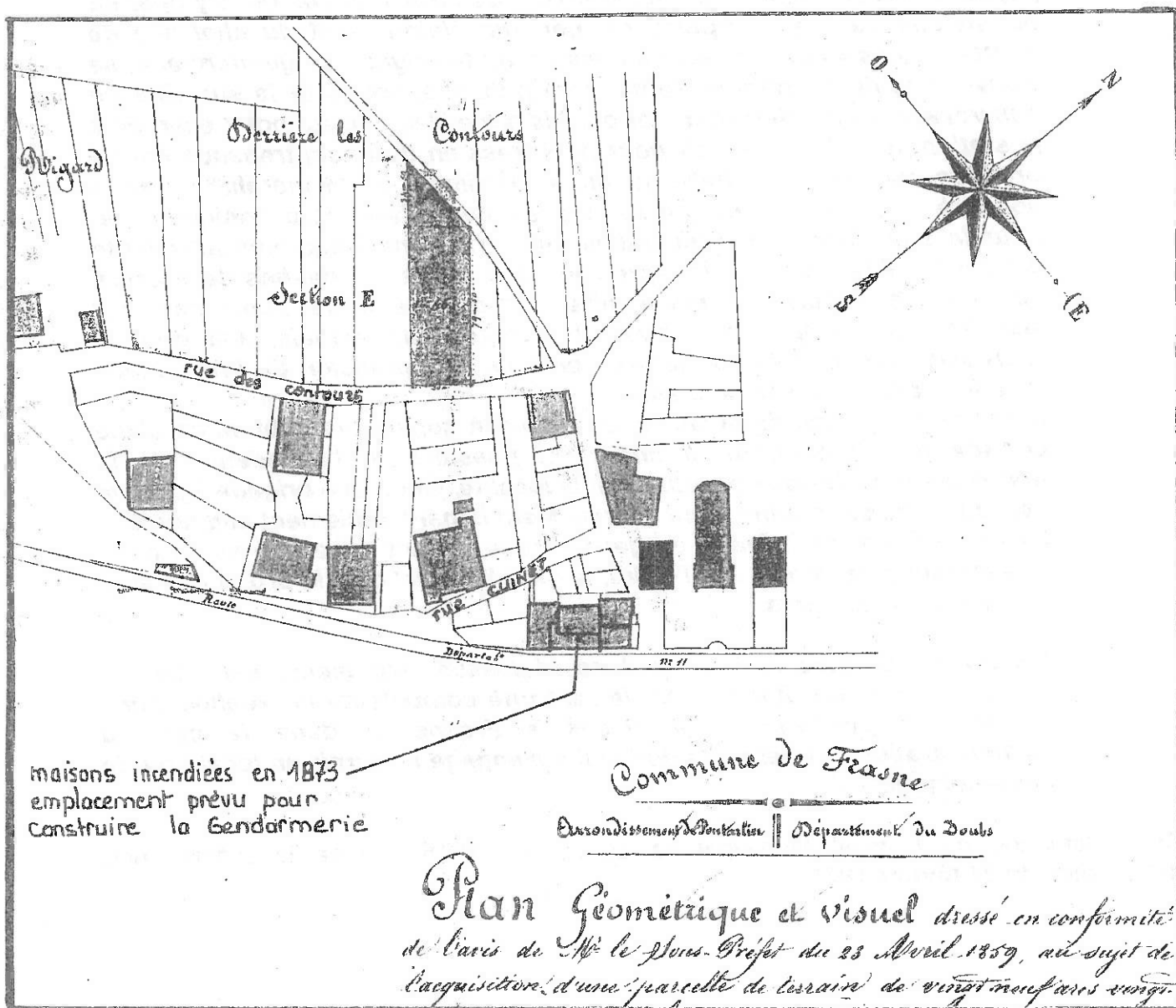
" l'autorité administrative et militaire ayant pris en considération la demande formée par la commune ,le maire demande la réalisation des offres qui sont faites aujourd'hui à la commune de Frasne en se chargeant d'établir une caserne propre à recevoir la brigade ..."

Toujours à la même séance du conseil, il est décidé de financer la construction avec la vente des bois de la Haute Joux. C'est l'architecte GIROD de Pontarlier qui est retenu pour établir les plans et devis.

La même année, le 8 mai , le conseil municipal décide de vendre les matériaux du chazal provenant de SEBILE Auguste François. Ce chazal est situé " près des édifices communaux" et permettra "l'élargissement de la rue et la construction de la gendarmerie".

Ce chazal est le résultat d'un incendie du 17 mars 1873 qui détruisit plusieurs maisons mitoyennes où étaient logées 11 familles.

Voici le plan du secteur avant l'incendie , plan dressé par l'Agent voyé de Levier en 1859. Vous constaterez que cet emplacement est occupé aujourd'hui par les bureaux du Crédit Agricole (ancien dépôt des pompes de la commune) et par les maisons Jacquin - Burllet et Trouttet.



Une délibération du 25 septembre 1875 confirme que le conseil après avoir étudié deux avant-projets retenait " *l'emplacement des châteaux bordant la rue principale et la rue de la maison commune*". Nous apprenons aussi le coût prévu puisque le conseil précise que " *l'édifice à construire ne doit pas dépasser la somme de trente mil francs*".

Le 6 août 1876 le commandant de gendarmerie fait un certain nombre d'observations sur le projet dont celle-ci: " *les latrines dont la disposition ne lui semble pas sans inconvénients, seront rendues indépendantes des chambres de sûreté*".

Au mois de décembre de la même année le conseil municipal à propos du tracé du chemin de Bonnevaux à la gare parle de trouver " *un emplacement plus convenable pour la caserne de gendarmerie*".

C'est lorsque le conseil vote le crédit pour la construction lors de la séance du 3 juin 1877 que nous avons des précisions sur le nouvel emplacement:

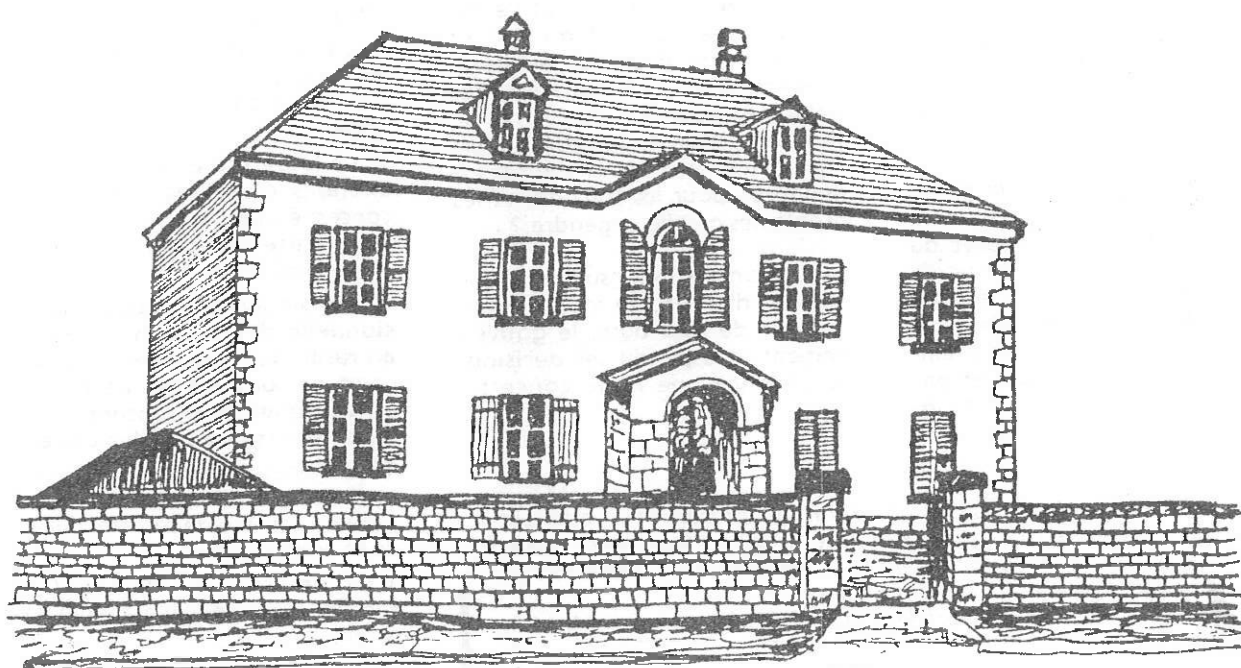
" cette construction de caserne s'établirait avoisinant la gare des voyageurs du chemin de fer à Frasné et faisant face à une rue projetée suivant délibération du 4 mars 1877 "

Cette rue est celle qui aujourd'hui part de la Grande rue vers le magasin Guyot, passe devant la mairie et les écoles pour arriver à la gare.

Concernant le coût nous avons un total prévu de 34 650 F dont 5% pour les frais d'architecte. Mais le terrain où est projeté la construction appartient à la famille Loiseau de Pontarlier qui accepte de le céder à la commune pour le prix de 80 F l'are.

En mars 1879 les gendarmes sont dans leur caserne et la commune vote une somme de 150 F pour payer le chauffage afin de sécher " les travaux de menuiserie, peintures, de gypserie, etc..."

Cette première caserne est celle qui aujourd'hui est occupée par La Poste. Le bâtiment appartient toujours à la commune. Dans le prochain bulletin nous vous proposerons la suite de l'histoire de la gendarmerie avec la construction de deux autres casernes.



Redéploiement des forces de gendarmerie : tollé général et mobilisation des territoires ruraux

Partout, c'est la levée de bouclier. Les annonces de fermetures de brigades de gendarmerie en milieu rural ont fait une belle unanimité contre elles. L'objectif de la manœuvre était d'adapter la sécurité aux caractéristiques acruelles de la délinquance. 3 000 policiers et 1 200 gendarmes doivent être transférés pour améliorer la situation des 26 départements jugés les plus "sensibles". Résultat : certaines brigades ferment, des effectifs sont déplacés et la distribution des territoires entre gendarmerie et police est revue. Tout cela sans qu'aucune réelle concertation avec les communes concernées ait été mise en place. Dans le meilleur des cas, les préfets ont informé les élus de ce qui les attendait. Dans le pire, les intéressés ont appris le destin qui leur était réservé par la presse. De quoi mobiliser, donc.

En effet, les arguments ne manquent pas : déménagement du territoire, sécurité du monde rural en danger, méconnaissance des situations locales et mépris des élus concernés.

Ce n'est pas la première fois que les élus ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Les "petits" sans doute plus souvent que les autres. Et cela est inacceptable.

Sur le fond, de quoi parle-t-on ? D'abord de la sécurité du monde rural, ensuite de sa dévitalisation.

Ces déménagements de brigades de gendarmerie, effectués au nom de l'état de sécurité supposée du rural, opposée à l'insécurité de l'urbain, ont pour le moins énérvé. L'insécurité dans le monde rural existe. Elle n'a pas la même ampleur qu'en milieu urbain et pas toujours la même nature. Cette in-

sécurité s'apparente autant au non respect des gens et des choses qu'à la véritable violence. Mais le monde rural commence à connaître la vraie délinquance et craint de la voir se développer. Il a le sentiment que c'est justement la présence des gendarmes sur son territoire qui l'a relativement préservé jusque-là.

Et puis la sécurité du monde rural ne peut pas être assurée sur la base unique du critère de population à protéger. Le rural, c'est aussi la nécessaire couverture des territoires. Ce qui impose de ne pas décider de règle unique, valable partout (seuil de 1 000 habitants, par exemple) mais d'ajuster les décisions au vue de la configuration géographique aussi bien que démographique des secteurs. Ce qui ne semble pas toujours avoir été le cas dans les décisions annoncées.

Déménagement du territoire ? C'est bien le sentiment qu'en ont les élus ruraux. Le départ des gendarmeries est ressenti comme un abandon supplémentaire. L'école est de moins en moins là, la Poste est plus que jamais menacée. Si la gendarmerie s'en va, ce sont aussi des familles en moins dans la commune. Comment, alors, inverser la situation ? C'est bien la somme des mesures ponctuelles et l'accès aux services qui font ou défont l'environnement propice au développement et à l'installation des habitants. Tout concourt à densifier une partie du territoire, alors même que cette densification est dénoncée pour les surcoûts et les problèmes qu'elle engendre ?

Devant un tel tollé, suivi presque partout d'une forte mobilisation des élus de tout bord, le gouvernement a suspendu ses décisions et annoncé une large concertation.

Les préfets feront de nouvelles propositions en novembre, après avoir consulté tout le monde et le redéploiement des forces de police et de gendarmerie est reporté à la fin de l'année.

Jean-Jack Queyranne, ministre de l'Intérieur par intérim a écrit à la F.N.M.R. pour préciser que les préfets vont procéder "à l'analyse des hypothèses de redéploiement, à l'information complète, ainsi qu'à la concertation souhaitable avec tous les intéressés". Pour cela, "les préfets auront à se rapprocher des parlementaires mais aussi des autres élus des zones concernées, des socioprofessionnels et des représentants du secteur associatif et de nos concitoyens qu'ils jugeront opportun ou nécessaire de consulter".

La F.N.M.R. rappelle sa position constante :

Un certain nombre de principes doivent être rappelés.

D'abord et avant tout, la F.N.M.R. demande le maintien des services publics dans les territoires ruraux et l'arrêt du déménagement de ces territoires. Cette question doit être considérée dans sa globalité en fonction d'une logique d'équilibre territorial et non d'une logique d'équilibre comptable de chaque service.

Elle rappelle :

1. La nécessité de maintenir au moins une brigade par canton, sur laquelle le gouvernement s'est engagé.
2. Celle de préserver les effectifs existants, globalisés sur un secteur concerné ainsi que sur l'ensemble du département. Il faut maintenir les effectifs totaux.
3. Le maintien de la qualité professionnelle des services réaffectés au rural. Des personnels à contrat court ne sont pas des gendarmes en quelques mois, encore moins des Officiers de Police Judiciaire.
4. La nécessité de couverture de tout le territoire, c'est-à-dire la prise en compte de son étendue et de sa configuration.
5. La nécessité de concertation avec les élus, préalable à toute décision.

H. M.

"La police du rural, c'est la gendarmerie et son efficacité est partout reconnue. Certains aimeraient bien l'emmener dans les villes aux quartiers difficiles. Il faut s'opposer farouchement à ce qu'on habille Pierre au détriment de Paul".

Gabriel CHAVY, Trésorier national F.N.M.R.



LA MALLE POSTE - Arrêt en gare de Frasne



BATIMENT ENTREPRISE CLAUDET



CLUB ADOS ESCALADE CERNIEBAUD



CEREMONIE 11 NOVEMBRE

NOËL DES COMMERCANTS

17 Commerces animent la commune plusieurs fois par an !

GRANDE ANIMATION COMMERCIALE

DU 12 AU 22 DECEMBRE 1998

REMP LISSEZ VOTRE BULLETIN ET GAGNEZ

**1 VOYAGE DE 8 JOURS EN TUNISIE
POUR 2 PERSONNES**

Hôtel 3 étoiles, pension complète, boissons comprises

**1 BAPTEME DE L' AIR EN AVION
POUR 3 PERSONNES**

**1 BAPTEME DE L' AIR EN ULM
POUR 1 PERSONNE**

LE MARDI 22 DECEMBRE DES 17H

* LE PERE NOEL DESCENDRA DU CIEL EN ULM
AVENUE DES SAPINS

DES 17H30

TIRAGE AU SORT SALLE DES FETES SUIVI
D' UN SPECTACLE D' ILLUSION ET D' ANIMATION
POUR LES ENFANTS
ALEXANDRE MAGICIEN ET CLOWN

JUS DE FRUIT, VIN CHAUD
ET GATEAUX SERONT OFFERTS



Déposez vos bulletins dans les magasins participant à l'opération.

Boucherie Hugues Dissile, Boulangerie Landry et Maire,
Crédit Agricole, Domi vet, Fromagerie, Garage Mécano,
Institut de beauté Nymphéa, L' Art Scène,
Maison de la presse Turberg,
Restaurant La Grande Seigne, l' Arc en Ciel, Les tourbières,
Saion de coiffure Chauvin Florence, Delgrande,
Super U, TV Electro-ménager Guyot.

* sauf intempéries : il descendra de l' église

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

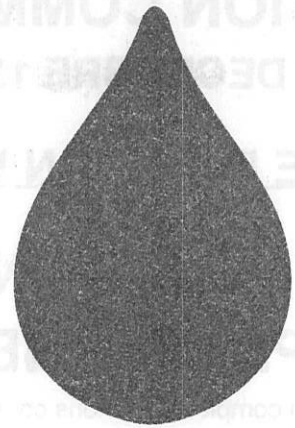
.....

Jeu gratuit, sans obligation d' achat

imprimerie personnelle



solidarité



sang



vie

Donner son sang :
un geste sûr, des besoins quotidiens.

FRASNE
FRASNE
FRASNE
FRASNE
FRASNE

Samedi 13 Mars 99
Jeudi 27 Mai 99
Mardi 27 Juillet 99
Mardi 12 Octobre 99
Vendredi 24 Décembre 99

Matin
Après-Midi
Matin
Après-Midi
Matin

merci



Association des donneurs de sang
bénévoles du Doubs



LE TELETHON 98

Le TELETHON 97 n'ayant pas vu de manifestations se dérouler à FRASNE, les activités ont repris en 98, avec un petit goût de renouveau. A l'initiative de Cyrille REBOUILLAT, un circuit de course à pied en relais a eu lieu, sur une distance de 70 KM. Un véritable exploit ! Compte-tenu des conditions climatiques, on aurait pu penser que certains auraient renoncé à effectuer ce parcours; mais eux pas question !.. « On a dit qu'on le ferait, on le fera !... ». Si, les années précédentes, des parcours à ski-roues, puis à VTT se sont déroulés avec une météo plutôt favorable, on ne peut pas en dire autant cette année.

Quelques jours auparavant, des maillons de chaîne avaient été distribués à la vente dans certaines des communes traversées par les coureurs ; des personnes les accompagnant étaient chargées d'en récupérer le produit. Cette vente a rapporté la somme de 6 500.00F, avec des dons pour une valeur de 300,00 F, ce parcours de course à pied a donc donné un bénéfice de 6 800,00 F. Ce qui, pour un début n'est pas négligeable. Allez ! on fera mieux l'an prochain...

Dès 10 H00 le samedi-matin, des enfants arrivaient à la salle des fêtes pour le lâcher de ballons ; à 11 h 00, la « Panosse » commençait son concert, tandis que s'élevaient pour des cieux peut-être plus cléments, les premiers ballons. (Le jeudi 10, des enfants de HOUTAUD avaient déjà reçu trois cartes, deux en provenance de SUISSE et une du nord de l'ITALIE). Vers 11 h 30, les coureurs faisaient étape à DOMMARTIN, accueillis en musique par les « Krepiuls », groupe du même style que la « Panosse », composé de jeunes musiciens venus de ORBE (CH). Dès 14 h 00, « Panosse » et « Krepiuls », dans de joyeux concerts, ont animé (et encombré!) les rues de PONTARLIER pour la plus grande joie des badauds, mais par un froid de canard ; les musiciens étaient frigorifiés, ce qui, apparemment, n'a pas altéré leur entrain.

Dès 15 h 00, les pompiers de FRASNE faisaient une démonstration, avec vente de vin chaud, mais le temps n'incitait pas les spectateurs à assister à cet exercice. Les cadets, avec les explications éclairées de leur Chef de Corps, ont une nouvelle fois montré leurs talents de sauveteurs. A 17 h 00, les coureurs faisaient leur entrée dans FRASNE, accueillis à la salle des fêtes en musique par les « Krepiuls », mais hélas, par trop peu de spectateurs qui leur ont fait une ovation et, où le vin chaud confectionné par les pompiers a réchauffé les corps et les coeurs...

A partir de 20 h 00, quelques 200 repas campagnards étaient servis, préparés avec soin par notre traiteur local, accompagné par l'orchestre « PROXIMA » relayé pour un moment par la « Panosse » qui décidément, montre un enthousiasme certain à nous faire profiter de ses rythmes et percussions; Deux musiques suisses étaient chez nous pour le TELETHON, venues gracieusement, laissant en passant une bonne part des bénéfices à la buvette, comme quoi, la générosité n'a pas de frontière. Cette soirée laisse un bénéfice d'environ de 5 500.00 F, ce qui, avec la vente des maillons, rapporte à l'AFM la somme de plus de 12 000.00F
Dans le cadre de ce TELETHON la Pétanque Frasnoise a organisé un concours auquel ont participé 26 joueurs, rapportant la somme de 520.00 F

Les cantons de PONTARLIER, LEVIER, et MOUTHE dont nous avons la charge de coordination et d'animations se sont particulièrement mobilisés cette année, notamment le Val d'Usier, où nos coureurs ont reçu un accueil magistral et dont les manifestations ont donné un large bénéfice. Dans l'ensemble, on peut dire que le TELETHON 98 est un bon cru et que l'enthousiasme et la générosité ne s'altèrent pas au fil du temps, bien au contraire. On a même noté pour la première fois, la participation de quelques communes du Canton de LEVIER. Concernant FRASNE, la participation des associations a été massive, mais la météo n'ayant pas joué en notre faveur, elle a pour beaucoup contribué au manque de spectateurs dans la journée et de convives au souper dansant.

Un grand merci aux coureurs, qui ont accompli une véritable performance ; aux pompiers qui n'ont pas failli à la tradition en répondant à notre demande ; au comité des fêtes, notamment ses responsables, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont apporté leur contribution à cette journée où le mot solidarité prend son véritable sens. Solidarité envers les chercheurs qui ont besoin d'aide financière pour contribuer à travailler, mais surtout à l'égard des malades dont l'espoir va en grandissant en voyant la générosité nationale. « La grande tentative ». C'était le slogan de ce TELETHON 98. Les chercheurs se donnent cinq ans pour arriver à mettre en application la thérapie génétique, ayant pour but de réparer ou remplacer le gène défectueux, cause de maladies génétiques. Voilà très succinctement le pourquoi de ce slogan « grande tentative ». C'est un projet très ambitieux qui demande beaucoup de temps et d'argent et, apparemment, l'élan national a été plus fort qu'en 97, puisque les 450 Millions de francs de promesse de dons ont été dépassés. Voilà une belle preuve de solidarité. Le TELETHON, c'est faire la fête pour apporter de l'argent à la recherche ; alors ne nous gênons pas : faisons la fête pendant encore cinq ans. Et selon Bernard BARATAUD, l'idée du TELETHON, c'est « retrouver l'ambiance des kermesses d'autrefois qui traduisaient la fraternité entre les gens ». Voilà une parole bien sympathique...

L'A.D.M.R. : UN ENGAGEMENT

Lorsque je suis arrivé dans l'association, j'ai découvert un nouvel environnement fait d'abréviations obscures et d'appellations mystérieuses, où se parlait un langage étrange pour le néophyte que j'étais. Un nouvel environnement auquel, il faut bien l'avouer, je ne comprenais pas grand chose. Mais l'association se constitue de membres compétents, de bonne volonté et toujours prêts à rendre service ; c'est sa principale richesse. Ils m'ont beaucoup aidé à comprendre l'organisation, le fonctionnement de l'A.D.M.R. et celui de nos partenaires. La vie associative, c'est surtout une ambiance chaleureuse et sympathique, une envie de rencontrer d'autres personnes, d'établir de nouvelles relations...

L'A.D.M.R. de FRASNE se compose d'une équipe de bénévoles et d'une quinzaine de salariés. La complémentarité entre bénévoles et salariés constitue la richesse du réseau qui lui permet de faire face aux situations les plus diverses et de mettre sur pied, seul ou en partenariat avec d'autres structures, les solutions qui rendent possible la vie "à la maison".

Les services proposés s'inscrivent dans une démarche de solidarité qui touche tout le monde et permet d'apporter à chacun l'appui spécifique dont il a besoin.

Les objectifs sont nombreux :

- Permettre aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades de bien vivre chez elles, le plus longtemps possible.
- Etre à l'écoute de tous ceux qui ont besoin d'aide et mettre sur pied les solutions qui rendent possible la vie à domicile.
- Apporter à domicile une aide matérielle et un soutien moral aux personnes aidées et favoriser leur autonomie en respectant les habitudes et les croyances propres à chaque foyer.
- Concourir à l'animation et au développement en milieu rural, en faisant reconnaître par la collectivité les besoins des habitants en milieu rural.

L'A.D.M.R. garanti le suivi et l'adaptation de ses prestations. Pour cela, elle recrute et sélectionne des personnels d'intervention formés et encadrés par les bénévoles locaux.

L'A.D.M.R. s'occupe de toutes les formalités administratives (démarches auprès des caisses, déclarations U.R.S.A.F.F., fiches de paie...) et de la gestion du personnel (recrutement, remplacement, formation).

L'activité principale de l'association de FRASNE se répartit en 1997 entre l'Aide aux Personnes Agées (85 % de l'activité) et l'aide aux familles (15 % de l'activité).

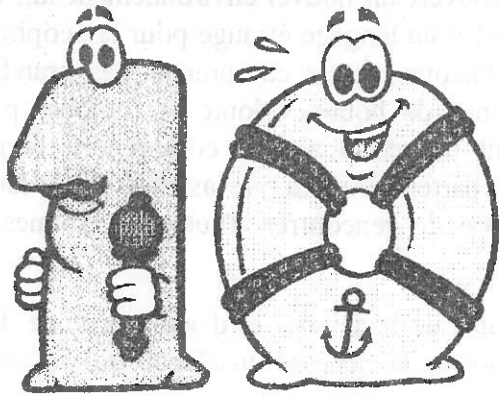
L'association A.D.M.R. conseille et trouve pour chacun la solution la plus adaptée.

N'hésitez pas à contacter les responsables locaux :

Nom	Adresse	Téléphone	Responsabilité
COURTEBRAS Maurice	COURVIERES	03 81 49 38 20	Président A.D.M.R. et Service Téléassistance
LOCATELLI Sylvana	BOUJAILLES	03 81 49 32 64	Service Familles
NICOLET Marthe	FRASNE	03 81 49 80 12	Service Aide-Ménagères aux Personnes Agées
BOLE Josiane	FRASNE	03 81 49 87 71	Service Aide-Ménagères aux Personnes Agées
BAZILE Jacqueline	COURVIERES	03 81 49 37 88	Trésorière Services Familles et Personnes Agées

Un nouveau membre

A.B.C.D.E.F. THEATRE



ANS ! déjà

Et pour fêter dignement cet événement, en 1999, la troupe de Théâtre vous proposera

"le bourgeois gentilhomme"
une comédie de **MOLIERE**
vendredi 12 et samedi 13 mars 1999 à 20 h 30
salle d'animation à **FRASNE**

Les joyeux lurons mis en scène par **Serge ROUX** vous promettent un spectacle inoubliable avec... des surprises, du rire, des larmes !

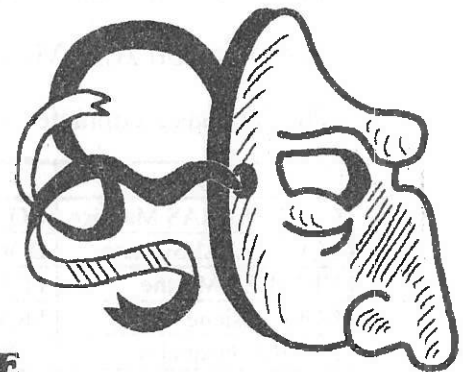
Comme en 1998, nous offrirons une représentation à l'**A.F.L.M.**, l'association qui lutte contre la mucoviscidose - une date à retenir pour une bonne cause :

vendredi 23 avril 1999 à 20 h 30 - théâtre municipal à **PONTARLIER**

**LA TROUPE PRÉSENTERA ÉGALEMENT
SON SPECTACLE À :**

- **BOUJAILLES**
- **GOUX LES USIERS**
- **LA CLUSE ET MIJOUX**
- **LA RIVIÈRE DRUGEON**
- **CENSEAU**

**LES DATES DÉFINITIVES DES
REPRÉSENTATIONS SERONT
COMMUNIQUÉES DANS LA PRESSE
LOCALE AINSI QUE PAR AFFICHES.**



A.B.C.D.E.F. TENNIS de TABLE

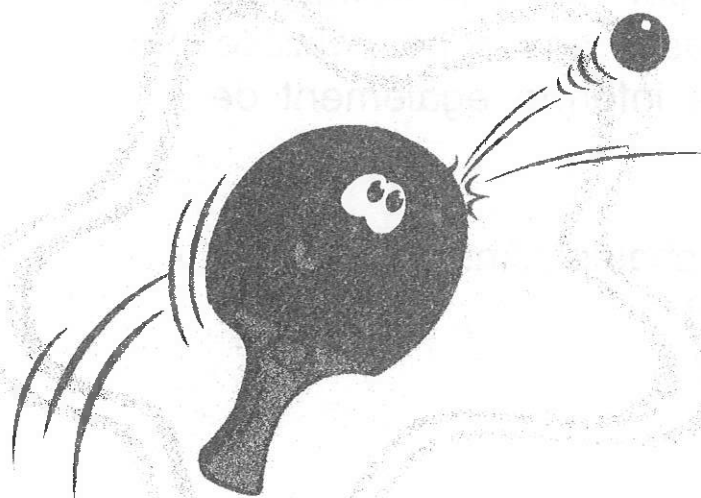
l'initiation au tennis de table se déroule tous les lundis et mardis de 16 h 45 à 17 h 45 (sauf vacances scolaires).

Les entraînements pour adolescents et adultes ont lieu tous les mardis de 20 h à 22 h -

Les matchs de championnat en départementale 1 ont lieu très souvent le vendredi soir à partir de 20 h 30 au petit gymnase de l'école primaire.

Les personnes désirant échanger quelques balles sont les bienvenues tous les mardis soirs à partir

Nous vous rappelons notre grand tournoi annuel de tennis de table samedi 1er mai 1999 à la salle omnisports de FRASNE le matin : tournoi jeunes dès 13 h 30 : tournoi adultes classés, non classés, et toutes catégories.





**Cinéma à
FRASNE
salle du Collège
Emile Laroue**

en collaboration avec l'Ecran Mobile, l'Association A.B.C.D.E.F. vous présente un mardi par mois, une projection de film récent. Les titres de films ne nous sont pas encore communiqués.

Des affiches vous annonceront les titres. Merci au magasin " Super U", à la fromagerie et au Collège de nous aider dans cette publicité. Le panneau lumineux vous informe également de cette activité cinéma.

voici les dates des prochains films :

- mardi 26 janvier 1999
- mardi 23 février 1999
- mardi 23 mars 1999
- mardi 20 avril 1999
- mardi 18 mai 1999
- mardi 22 juin 1999

SKI CLUB HAUTE JOUX CESSAY

1- Bref historique

Notre association, présente sur le plateau depuis une vingtaine d'année, est le fruit de la fusion de l'activité ski de fond assurée par **les randonneurs de CESSAY** et l'activité ski alpin rendue possible par l'existence du **Télesiège de BONNEVAUX**.

L'arrêt du télésiège, justifié par l'importance des travaux nécessaires et de saisons trop courtes, a permis de concentrer toutes les énergies sur le ski de fond.

Depuis cette fusion, une dynamique s'est créée. L'ensemble des 9 communes de l'ancien SIVOM s'est impliqué pour permettre à notre association de se développer en participant aux investissements matériels, et en prenant en charge les frais d'assurance de ceux-ci, ainsi que la responsabilité civile de l'exploitation des pistes. Il faut signaler aussi la participation du Conseil Général pour chaque investissement.

Notre ski club est la démonstration de l'esprit d'intercommunauté qui nous anime tous.

2- Particularité du ski club

Notre association est originale dans le massif du JURA, car elle assure 2 missions :

- 1 / l'entretien et le damage du domaine skiable
- 2 / la formation et la participation aux compétitions

Cette deuxième mission est la finalité de toute association sportive, la première est normalement de la responsabilité des collectivités.

3- Son fonctionnement

Après de nombreuses années de dévouement, Gilles BAUDOZ a souhaité transmettre la charge de gestion. Benoît MARMIER a pris la relève, assisté dans cette tâche par une équipe très soudée de bénévoles venant de toutes les communes du secteur. Certains étaient à l'origine de l'activité autour de la ferme de CESSAY, presque 20 années ont passées et il sont toujours très actifs.

4- Les finances

Sous la responsabilité d'Alain GEISSBUHLER; le ski club a atteint une certaine autonomie de fonctionnement. Certes, nous avons connu des années difficiles suite à un enneigement faible et une étape d'investissement dans la location de ski. Personne n'oublie cette période de galère ainsi que toutes les bonnes volontés qui ont permis de passer ce mauvais cap.

Cette location, assuré par Mr FOURNIER, est notre principale recette ; il faut y ajouter la vente de redevances.

5- Le chalet

Pour être autorisé à la vente de redevance, il était demandé la mise à disposition d'une salle pour l'accueil des randonneurs, le problème du rangement du dôme était aussi posé. La commune de FRASNE a répondu favorablement à notre attente en prenant à sa charge la fourniture des matériaux, l'installation d'un système d'éclairage à partir de capteurs solaires. La construction du bâtiment est le résultat de nombreuses journées de bénévolat.

L'extension réalisée dernièrement est totalement prise en charge par le club. Son équipement et un entretien continu, assuré par Hubert SALVI, permettent une mise à disposition dès la fin de la saison de ski.

6- La sécurité

Les contraintes réglementaires nous ont conduit à une réflexion sur la sécurité pour les usagers. Un plan de secours est opérationnel pour le site de FRASNE. Une motoneige équipée d'un matériel de secours doit rester disponible sur le site. Cette barquette ainsi que la trousse de premiers soins sont financées par le syndicat ainsi que par une subvention du Conseil Général.

7- L'école de ski

Depuis l'arrivée de Michel VUILLEMIN, l'école a beaucoup évolué au niveau des effectifs. Cet automne, nous pouvons compter environ 50 enfants inscrits et ils sont plus de 30 chaque mercredi à bénéficier des conseils de Michel. Ce travail en profondeur a déjà porté ses fruits sous la forme d'une participation massive du club aux différentes compétitions organisées par le comité de ski. Certains de nos licenciés contribuent à la renommée de : HAUTE JOUX - CESSAY. Les combinaisons aux couleurs du club portées par nos jeunes compétiteurs renforcent l'idée d'équipe qui anime chacun.

Notre école a aussi pour objectif de contribuer à l'épanouissement des enfants par la pratique d'une activité proche de la nature et développer le sens de l'effort et ceci sans considération de performance. Cette évolution est rendue possible par la continuité du travail de Michel sur notre secteur. Il faut rappeler que grâce à la coordination de plusieurs collectivités locales, l'emploi saisonnier de moniteur de ski pour les écoles financées par le Conseil Général est à ce jour un emploi annuel. L'originalité de notre organisation est reconnue par beaucoup. Il ne faut pas oublier les multiples compétences de Michel, elles ont facilitées la mise en place de cet emploi.

Même si nous avons beaucoup de raisons d'être satisfaits, une ombre persiste ; la volonté de permettre à Michel de pérenniser son action sur notre secteur se trouve contrariée par des problèmes statutaires. Nous gardons espoir de trouver la solution.

Depuis le 1er décembre, nous avons embaucher un 2ème moniteur diplômé d'Etat. Il s'agit de Michel Sauret qui travaillait auparavant sur le club de Montbenoît. Il participera avec Michel VUILLEMIN aux cours de ski du mercredi et du samedi, ainsi qu'aux stages de vacances. Il sera également chargé du damage des pistes.

D'autre part, les communes du syndicat intercommunal ont accepté une participation financière d'environ 2 500,00 F chacune, pour que Michel SAURET intervienne dans les écoles avec Michel VUILLEMIN afin d'obtenir une meilleure qualité d'enneigement.

Pendant les autres saisons, Michel travaillera au syndicat intercommunal, principalement à l'entretien des zones humides.

8- Les engins

Nous disposons de trois engins.

* une motoneige destinée au damage de petites pistes autour des villages de la vallée du Drugeon. Elle était déjà utilisée par les randonneurs de CESSAY. Elle stationne à BOUVERANS.

une motoneige pour la sécurité sur le site de FRASNE.

un dameur : Acheté par le SIVOM avec la participation du CG en 1985. Ce matériel provenait du site des FOURGS, il avait plusieurs années de fonctionnement.

En 1997, nous avons réalisé de gros travaux de réparation (9 000.00 F payés par le club). Son état nécessite encore des interventions ; les chenilles ont atteint les limites d'usure et le système hydraulique présente des fuites. Le moteur de faible puissance donne des signes de faiblesse significatif chaque fois que la couche de neige à travailler est importante.

Le syndicat intercommunal vient de décider de l'achat d'un nouvel engin de damage.

Cet appareil d'occasion coûte environ 250 000,00 F. Une subvention de 40 % de cette somme est allouée par le Conseil Général. Nous vendrons l'ancien pour une somme comprise entre 30 000,00 F et 40 000,00 F. Il restera à la charge du syndicat 110 000,00 F à 120 000, 00 F à payer.

9- Le balisage

L'engagement du Conseil Général est conditionné par un balisage des pistes fiable et normalisé sur tout le massif. Une proposition est faite pour un ensemble de flèches en bois défoncé. Elles seront installées sur des secteurs de même nature.

Pour un ensemble de 28 unités, le prix est de 10 000,00 F. L'installation sera assurée par le club.

En conclusion, il nous serait important d'insister sur l'aspect intercommunal de notre ski club.

C'est la condition indispensable pour avoir les moyens humains nécessaires à son fonctionnement (membres bénévoles et nombre de licenciés et d'élèves suffisant).

C'est aussi des moyens financiers accrus (participation du syndicat, des communes et par conséquent obtention de subventions importantes : Conseil Général, Jeunesse et Sport).

C'est enfin une habitude à se rencontrer et à collaborer entre habitants du syndicat qui peut déboucher sur d'autres activités associatives intercommunales.

ELAN SPORTIF DE FRASNE

SAISON 1998 - 1999



EFFECTIF PAR CATEGORIE

Section	Nombre	Age
EVEIL	19	3 à 5 ans
MINI-POUSSINES	8	6 et 7 ans
POUSSINES	23	8 à 10 ans
JEUNESSES	10	11 à 14 ans
AINEES	4	+ de 14 ans

REPARTITION PAR VILLAGE

Village	Nombre
BANNANS	5
BONNEVAUX	7
BOUJAILLES	4
BOUVERANS	3
CENSEAU	2
COURVIERES	6
CUVIER	2
FRASNE	25
MIGNOVILLARD	8
MOLPRE	1
NOZEROY	1
TOTAL	64

HORAIRES

Eveil	Mercredi de 17 H à 18 H
Mini-poussines / poussines	Mercredi de 14 H à 15 H 30
Jeunesses / Aînées	Mercredi de 15 H 30 à 17 H Samedi de 13 H 30 à 15 H 30

ENCADREMENT

Section Eveil	Colette Paulin et Nelly Rouget
Section Mini-poussines et poussines	Emmanuelle assistée des Aînées : Gâelle Delacroix, Gâelle Paulin, Emilie Vuillernin et Vanessa Royet
Section Jeunesses et Aînées	Emmanuelle

Orchestre d'Harmonie de Frasné : « Les Amis de la Musique »

A chaque année, un nouveau défi.

1998 a été l'année de l'enregistrement d'un disque. Nous nous y sommes préparés pendant presque un an et le résultat de notre travail est enfin là. Tous les musiciens se sont investis et nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus en achetant ce disque. Nous espérons que vous prenez autant de plaisir à l'écouter que nous en avons mis pour l'enregistrer.

1999 sera tout aussi importante : nous remettons en jeu notre classement obtenu il y a 2 ans à STRASBOURG (2ème Division, 1ère Section : 1er Prix ascendant, 1ère Nommée). En effet, nous participerons fin mai 1999 à un concours qui se déroulera à OYONNAX et qui affronte plusieurs Orchestres d'Harmonie venus des 4 coins de FRANCE. Nous y concourons en 1ère Division.

En résumé, du travail pour toute l'année et toujours de nouveaux défis pour stimuler l'envie de se dépasser.

Merci encore à vous tous qui nous soutenez et qui venez régulièrement à nos concerts.

Concours à OYONNAX : Dimanche 30 Mai 1999.

Pour les personnes qui souhaitent nous accompagner, prendre contact avec :
Mr PAULIN (Président) au 03 81 50 59 34 ;
Melle PILLOUD Nathalie (Secrétaire) au 03 81 49 60 14 ;
Melle PILLOUD Karine (Trésorière) au 03 81 88 65 38.

CONCERT DE NOEL

avec

La Chorale et l'Orchestre d'Harmonie de FRASNE

SAMEDI 19 DECEMBRE 1998 A 20 H 30

Salle des Fêtes de FRASNE

AUDITIONS DES ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE

MERCREDI 3 FEVRIER 1999 et MERCREDI 31 MARS 1999 A 19 H 00

Salle d'Animation

CONCERT DE PRINTEMPS

avec

L'Orchestre d'Harmonie et le Brass Band du JORAT (SUISSE)

SAMEDI 22 MAI 1999

Entrée Gratuite à toutes les manifestations

FAMILLES RURALES FRASNE - DOMPIERRE

L'association **Familles Rurales** de FRASNE-DOMPIERRE a tenu son Assemblée Générale le 20 novembre 1998 en Mairie de FRASNE.

Après le mot de bienvenue de Bernadette GUICHARDON, Présidente, et le rapport moral et financier, Dominique MARMIER, Président Fédéral de Familles Rurales du Doubs, est intervenu sur les nouvelles orientations du mouvement familial rural. Au cours de cette Assemblée Générale, 2 nouveaux membres ont été élus :

Mesdames BERION Christine et CHAGROT Florence.

Nous en profitons pour remercier Mesdames Bernadette GUICHARDON, Edith MARMIER, Véronique FLORENTZ et Monsieur Bernard MINARY qui quittent l'association.

Familles Rurales compte 17 membres répartis dans 4 commissions :

« Enfance-Loisirs », « Ado », « Animation Locale », « Club Féminin ».

MEMBRES DE F-R FRASNE-DOMPIERRE

Président : MARMIER Dominique

Vice-Présidentes : JACQUIN Laurence et ZEHR Jacqueline

Trésorière : MARMIER Nicole

Trésorier adjoint : BEUQUE Michel

Secrétaire : BARTHOD Nelly

Commissaire aux comptes : RACLE Gérard

Responsable Commission Enfance-Loisirs : JACQUIN Véronique

Responsable Commission Ado : TROUTTET Dominique

Responsable Animation Locale : JACQUIN Laurence

Responsable Club-Féminin : LEPEULE Yolande - CART-LAMY Gilberte -
BERION Christine - CHAGROT Florence - CORIGLIANO Elisabeth - MARMIER
Françoise, ROUGET Catherine - ROUGET Rémy

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE CHAQUE COMMISSION

COMMISSION ENFANCE - LOISIRS

Comme les années précédentes, un centre aéré a été organisé aux vacances de Pâques durant 5 après-midi et 4 semaines cet été.

39 enfants inscrits à Pâques encadrés par 1 directeur et 3 animateurs diplômés.

140 enfants inscrits pendant l'été encadrés par 1 directeur, 6 animateurs diplômés, 3 animateurs stagiaires. A noter une recrudescence d'inscriptions d'enfants extérieurs (villages alentours et Jura).

qui déjeunent pour la plupart à la cantine, ouverte 4 jours/semaine (489 repas servis).

activités proposées : travaux manuels, chants, jeux extérieurs, sportifs et présentation d'1/2 heure en fin de semaines de chants, rondes animées, sketches aux parents (moment de convivialité et d'échange entre l'association, les parents, les animateurs et les enfants). Une grande sortie, sur une journée, avec pique-nique a été programmée chaque semaine. Pour les enfants qui le désiraient, des bivouacs de 2 et 3 jours à Cerniebaud, ont été organisés. Pour les 9 - 12 ans, un mini-camp, très apprécié des 19 enfants concernés, a été organisé à Pont du Navoy.

COMMISSION ADOLESCENTS

Après une réflexion menée par la commission ADOS, des demi-journées ou soirées ont été mises en place pour les enfants de 11 à 14 ans. Le but était d'avoir des activités qui faisaient suite au centre aéré et d'avoir un bon noyau pour aboutir sur un camp d'été.

Bilan des rencontres qui ont eu lieu :

Soirée fondue, préparation d'un théâtre pour AG fédérale à Boujailles, soirée Casino. Une journée environnement en liaison avec la commune a été annulée par manque de beau temps. Un camp itinérant était prévu du 3 au 8 août mais a été annulé par manque d'inscriptions, d'information trop tardive, de confusion avec le mini-camp de 9-12 ans du Centre aéré, d'organisation de l'équipe d'animation. Pour l'année à venir, la commission tiendra compte des éléments qui ont empêché le fonctionnement. Nous comptons sur l'embauche de l'emploi jeune en liaison avec la commune et l'ADMR.

CLUB FEMININ :

Comme depuis plusieurs années, le Club féminin a repris ses activités le 5 novembre, toujours le jeudi après-midi de 13 H 30 à 16 H 30, à la salle du 3e âge, dans une ambiance très conviviale.

L'après-midi s'achève autour d'une table pour partager café et pâtisseries. (20 adhérentes environ).

Différents ouvrages de travail manuel, peinture sur bois, bricolage, tricot sont proposés. Les ouvrages de couture sont toujours efficacement conseillés par Madame Jeanine GUYON.

COMMISSION ANIMATION :

Elle concerne toutes les activités qui peuvent avoir lieu en cours d'année.

Feu des sapins, sortie patinoire, carnaval, loto, repas entre membres de familles rurales, vide-grenier.

Cette année, nous envisageons de renouveler des soirées conférences/débat. Vous pouvez nous contacter si un thème vous paraît intéressant à aborder. Nous vous invitons d'ores et déjà à notre soirée **FEU DES SAPINS DE NOEL** qui aura lieu le 15 janvier 99, où nous aurons le plaisir de vous offrir le traditionnel vin chaud.

L'AFR vous propose également des cartes de piscine, à tarif réduit. Vous pouvez vous les procurer auprès de Florence CHAGROT à l'ART SCENE.

CLUB DU 3ème AGE ET DE L'AMITIE

Responsable élu, pour la continuité de l'association de FRASNE, j'ai l'obligation et la charge, qui, comme le berger, d'être celui qui bat toujours le rappel (non aux moutons) mais aux retraités(ées) ; surtout les jeunes, qu'ils viennent renforcer nos rangs, ils trouveront le bon accueil et sûrement beaucoup de plaisir dans la rencontre et les activités du club qu'il faut développer et peut-être innover en fonction de la demande et des suggestions.

Notre association peut et doit avoir un rôle social dans la commune, d'abord auprès des personnes âgées, surtout celles qui sont seules, qui n'ont pas la chance d'être entourées par les enfants et petits enfants ; il y a aussi des plus jeunes qui ont l'impression d'être abandonnés ! A nous de savoir les entourer et les inviter à venir nous rejoindre, comme dans une grande famille où l'amitié et la convivialité sont de règle.

Notre association est chapeauté par la Fédération Nationale des Associations de Retraités (F.N.A.R.) avec un comité qui représente en haut lieu tous les clubs adhérents et participe aux décisions nous concernant, par exemple les retraites, les impôts ; nous avons sans doute des droits mais aussi des devoirs dont le moindre est bien d'assurer notre présence et notre participation totale dans la société.

Les gens d'âge peuvent ainsi remplir un rôle très important, c'est que détenteurs de connaissances pratiques, ils sont à même de les transmettre, et cela est bien loin d'être inutile car notre civilisation technicienne n'est peut-être pas capable de survivre à des cataclysmes majeurs. La cohésion sociale des nations naît de la transmission de leur histoire ; dans cette transmission les personnes âgées ont toujours joué un rôle fondamental ; leur expérience leur permet d'affirmer que rien n'est jamais acquis, que tout progrès est plein d'aléas, et que le progrès moral doit rester notre principale préoccupation, c'est ce qu'ils ont sans doute à répéter à leurs descendants.

Notre génération et celle qui nous précède, ceux qui sont nés avant la guerre de 1914, et nous qui sommes nés après, avons été les témoins de mutations successives qui avaient pour but le mieux vivre des populations. Il y avait alors le plein emploi : même les gens peu doués avaient leur place dans la société, avec courage ils gagnaient leur pain quotidien et leur place dans la communauté. Il fallait beaucoup travailler pour vivre modestement, beaucoup mouraient prématurément usés par la vie, et le problème des retraites n'était pas posé comme aujourd'hui.

Nous pouvons donc témoigner de cette époque, tout au moins d'événements, de faits, de pratiques dans les métiers, et c'est dans cet esprit là que notre club envisage pour l'automne 99 une journée de l'artisanat et des vieux métiers, notre patrimoine local : vannerie, travail du bois, remoulage, recettes culinaires régionales anciennes etc, etc... avec démonstration. C'est un projet qui est dans notre tête et qui se réalisera si Dieu nous prête vie ; nous ferons cela peut-être avec d'autres clubs pour avoir une vitrine du temps qui passe.

Voilà longuement développé, le désir d'être encore des membres à part entière dans la société. Notre disponibilité est une chance pour ceux qui nous entourent, nous pouvons jouer du bénévolat auprès de ceux qui ont besoin ; ça commence parfois par des écoliers et ça se termine par les vétérans.

A nous d'accomplir notre B.A.

Les amateurs, pour venir nous rejoindre, peuvent s'adresser aux membres du comité ou venir à la salle du club ou s'adresser à JACQUIN JACQUES, 16 grande rue, 25560 FRASNE.

Bien cordialement.

Jacques JACQUIN

Eric et Viviane HEYMANN
11 rue de l'Etang
25560 FRASNE

Tel : 03 81 89 71 12



La neige et le froid se sont installés depuis plusieurs jours maintenant.

Les animaux sauvages vont avoir de plus en plus de mal à trouver de la nourriture.

N'hésitez pas à nous transmettre ceux que vous trouvez, blessés ou dénutris.

Membres de l'association ATHENAS, nous sommes prêts à les recueillir pour leur apporter nourriture et soins nécessaires puis les transférer, si besoin, au centre ATHENAS de L'ETOILE (près de Lons le Saunier).

Un chiffon posé sur la tête d'un rapace permet de le saisir sans difficultés

CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1999

CHEZ L'ART-SCENE

JANVIER : PHOTOGRAPHIES des adolescents (dans le cadre des chantiers-jeunes avec l'aide de Mme Patricia COIGNARD (Goux-les-Usiers).

FEVRIER : PEINTURES AQUARELLES de Mme ROYET (Frasne).

Vernissage le samedi 6 février dès 18 h 00.

MARS : PEINTURES A L'HUILE du Club Peinture de CHARQUEMONT.

Mr PETIT Gaston,
Mme PETIT Odile,
Mr TRIPPONEY Michel,
Melle CARTIER Valérie,
et le professeur Mr SEGAL.

Vernissage le samedi 6 mars dès 18 h 00.

AVRIL : SCULPTURE SUR PIERRE.

Mme SAND (Travail chez Mr VITTE à FRASNE).

Vernissage le samedi 3 avril dès 18 h 00.

MAI : PHOTOGRAPHIES sur «Les Insectes».

Mr MOINGEON (Goux-les-Usiers).

Vernissage le samedi 8 mai dès 18 h 00.

JUIN : AQUARELLE.

Mme SORIS Christiane (Arc-sous-Montenot).

Vernissage le samedi 5 juin dès 18 h 00.

LE CENTRE DE DISTRIBUTION DE
(annexe de Pontarlier)

LA BANQUE ALIMENTAIRE EST OUVERT

POUR LES INSCRIPTIONS, veuillez vous présenter

- LES JOURS SUIVANTS : 1er et 3ème vendredi de chaque mois

- A L'HEURE SUIVANTE : de 18 h à 19 h

- A L'ADRESSE SUIVANTE : 23 rue de la gare à Frasné

- MUNIS DES PAPIERS SUIVANTS :

- . Papiers d'identité**
- . Justificatifs de ressources**
- . Quittance de loyer**
- . Facture E.D.F.**
- . Carte de sécurité sociale**
- . Carte d'allocations familiales**
- . Livret de famille**
- . Feuille d'imposition**

TOUR DE GARDE DES MEDECINS.
ANNEE 1999

Secteur de FRASNE, LA RIVIERE et MIGNOVILLARD

<u>DOCTEURS :</u>	CHESNEL	FRASNE	TEL : 03 81 49 81 14
	HUMBEY	FRASNE	TEL : 03 81 49 84 57
	JEANNIN	FRASNE	TEL : 03 81 89 72 88
	TARRIUS	MIGNOVILLARD	TEL : 03 84 51 31 38
	TARTARIN	LA RIVIERE	TEL : 03 81 89 80 52

JANVIER

1 CHESNEL
3 TARTARIN
10 TARRIUS
17 JEANNIN
24 HUMBEY
31 CHESNEL

FEVRIER

7 TARRIUS
14 TARTARIN
21 CHESNEL
28 HUMBEY

MARS

7 JEANNIN
14 TARTARIN
21 TARRIUS
28 HUMBEY

AVRIL

4 JEANNIN
5 JEANNIN
11 CHESNEL
18 TARTARIN
25 TARRIUS

MAI

1 HUMBEY
2 HUMBEY
8 TARTARIN
9 TARTARIN
13 CHESNEL
16 CHESNEL
23 TARRIUS
24 TARRIUS
30 JEANNIN

JUIN

6 HUMBEY
13 TARTARIN
20 CHESNEL
27 JEANNIN

JUILLET

4 TARRIUS
11 HUMBEY
14 TARTARIN
18 CHESNEL
25 JEANNIN

AOUT

1 TARRIUS
8 JEANNIN
15 TARTARIN
22 HUMBEY
29 CHESNEL

SEPTEMBRE

5 JEANNIN
12 TARTARIN
19 TARRIUS
26 HUMBEY

OCTOBRE

3 CHESNEL
10 JEANNIN
17 TARTARIN
24 TARRIUS
31 CHESNEL

NOVEMBRE

1 CHESNEL
7 HUMBEY
11 TARRIUS
14 JEANNIN
21 TARTARIN
28 TARRIUS

DECEMBRE

5 CHESNEL
12 JEANNIN
19 TARRIUS
25 HUMBEY
26 HUMBEY

SERVICE DES URGENCES PHARMACEUTIQUES

SERVICE DIMANCHE ET JOURS FERIES

Vendredi 1er janvier	- MOINGEON J. Marc	- 03 81 38 22 63	- GOUX-LES-USIERS
Dimanche 3 janvier	- COLARD Philippe	- 03 81 89 58 30	- 4, Rue de Pontarlier - LEVIER
Dimanche 10 janvier	- Commissariat de Police	- 03 81 38 51 10	- 10, Rue Michaud - PONTARLIER
Dimanche 17 janvier	- DURAFF. & BUATOIS	- 03 81 49 81 50	- 81, Grande rue - FRASNE
Dimanche 24 janvier	- MOINGEON J. Marc	- 03 81 38 22 63	- GOUX-LES-USIERS
Dimanche 31 janvier	- Commissariat de Police	- 03 81 38 51 10	- 10, Rue Michaud - PONTARLIER

ENFANTS NES EN 1952 - 1953 - 1954 -

En haut de gauche à droite

Jean PESENTI - Josette CLAUDET - Micheline BOUDOT - Dominique FUTIN -
Simone RENAUD

Deuxième rang de gauche à droite

Evelyne PELLEGRINI - Françoise SCHWARTZ - N. VERMOT-DESROCHES -
Alain ROLET - Alain GIROD - René ROY - Gabriel RENAUD - Fabienne DEMOUGE
Gérard VIELLE - Jean-Pierre JEANNIN

Troisième rang de gauche à droite

Michelle COURDIER - Eléonore PESENTI - Marie-Jeanne PESENTI -
Evelyne LAMBERT - Chantal PELLETIER - Bernadette LEPEULE -
Michel BARTHOD - SCHWARTZ - Jacqueline CHARLES -
Daniel MARMIER

Assis de gauche à droite

Josiane TYRODE - Christine BAILLY - Monique ROBBE-GRILLET -
André TRIPONNEY - Jacqueline PESENTI - Monique JALLON -
Dominique VERNEREY - Jacques CHAGROT - Jean-Louis PARRIAUD

ENFANTS NES EN 1956

En haut de gauche à droite

Dominique IOTTI - Monique VANTHIER -
Muriel MICHON

Deuxième rang de gauche à droite

Annie ROUSSELET - Marcel BON - Thierry AUBERT - Jannick VUILLEMIN -
Joël BAUDOT - Thierry GERARD - Sabine MARMIER - Denis POINSOT -
William CHAPUIS - Liliane CHAGROT

Troisième rang de gauche à droite

Jacqueline LEPEULE - Marie-Jeanne PELLETIER - S. CHAUVIN -
Chantal MARMIER - Pascale VIENNET - Jean MARMIER -
- - Thierry POINAT - - Evelyne PESENTI

Assis de gauche à droite

Eliane PAULIN - Doris BETTINESCHI - Patrick MORISOD - Rachel VIENNET -
- - Claude BAILLY - Jean-Louis BARTHOD -
Francis DONZE

* Les personnes identifiant les inconnus des photos ci-contre sont invitées à en faire part à la Mairie.



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



